



2024

# Rapport d'orientation budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2024

---

ville de  
Maxéville



“  
**L'intérêt général et la volonté farouche de maintien du service public de proximité accessible à tous restent plus que jamais les boussoles de toute l'équipe municipale dans les réponses apportées au contexte que nous traversons.**”

2024

Nous sommes à mi-parcours de notre mandat municipal (2020-2026), un moment propice pour évaluer nos actions passées et affiner notre vision pour l'avenir de la ville. Dans le cadre de la préparation de notre Débat d'Orientation Budgétaire 2024, il est essentiel d'affirmer les grands axes prioritaires pour l'année à venir, dans la continuité de la dynamique déjà lancée ces trois dernières années, mais aussi de se projeter vers l'avenir.

Les défis devant nous sont nombreux. Pour les relever, nous avons besoin de mettre en marche une chaîne d'action politique. Pour que cette chaîne d'action fonctionne, 2 éléments doivent être réunis. Le premier élément, c'est l'adoption et la poursuite d'une trajectoire initiée en 2020. Le second élément, c'est notre capacité à marcher sur 2 jambes pour avancer vers ce cap commun. Une jambe qui construit de la stratégie sur le long terme et une jambe qui facilite la vie quotidienne de nos concitoyens.

Les années 2020 à 2023 ont marqué chaque budget de la ville avec de nombreuses crises : sanitaire, énergétique, inflationniste et climatique. Les orientations budgétaires 2024-2026 répondront toujours à nos 3 axes politiques prioritaires :

- une Ville engagée dans la transition écologique et la qualité des espaces publics ;
- une Ville à l'écoute de ses habitants, afin de construire avec eux son futur ;
- une Ville solidaire où il fait bon vivre.

Pour 2024, je vous propose de poursuivre les grandes orientations budgétaires posées depuis le début de ce mandat :

- investir dans la création ou la rénovation d'équipements utiles aux habitants ;
- maintenir notre capacité en maîtrisant fortement nos dépenses de fonctionnement pour permettre un investissement en empruntant uniquement quand cela est nécessaire.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) s'élèvera à 4,7 M€ pour 2024. Il terminera d'importantes opérations démarrées en 2023, comme la rénovation du groupe scolaire St Exupéry et le stade Darnys. De nouveaux projets arrivent : la création d'un nouveau cimetière, les aménagements d'une nouvelle ludothèque et d'autres au parc de l'Hôtel de Ville, un parking au Centre Technique Municipal. La programmation de l'Espace Multi-Activités est une priorité pour toute la fin du mandat.

Nous financerons ces investissements par 3 leviers : l'optimisation de l'autofinancement, le recours raisonnable à l'emprunt et la mobilisation de subventions extérieures. L'intérêt général et la volonté farouche de maintien du service public de proximité accessible à tous restent plus que jamais les boussoles de toute l'équipe municipale dans les réponses apportées au contexte que nous traversons.

**En 2024,  
continuons l'action,  
la concertation et  
la mobilisation  
de toutes et tous.**



**Christophe CHOSEROT**  
Maire de Maxéville  
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy  
Conseiller régional Grand Est



Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la ville.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités sur la base des éléments d'analyse prospective.

Éditeur : Mairie de Maxéville

représentée par son maire Christophe CHOSEROT, 14 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxéville

Tel : +33(0)383 32 30 00 Courriel : contact@mairie-maxeville.fr Site internet : www.maxeville.fr

Directeur de la publication : Christophe CHOSEROT

Mise en page : service communication

Parution : janvier 2024

<b>Finances de la ville</b> .....	<b>7</b>
1. Introduction .....	8
2. Le contexte européen .....	9
3. Le contexte économique en France.....	11
4. Les principales mesures pour les collectivités locales de la Loi de Finances 2024 .....	12
5. Rétrospective 2019-2023 des finances .....	14
6. L'élaboration du budget primitif 2024.....	21
7. Conclusion.....	33

<b>Participation citoyenne, environnement et urbanisme</b> .....	<b>35</b>
1. Participer et collaborer pour avancer ensemble.....	36
2. Faire vivre le jumelage .....	36
3. Une communication régulière.....	37
4. Des groupes scolaires maxévillois en réhabilitation .....	37
5. Un patrimoine communal à conforter en favorisant la sobriété énergétique .....	38
6. Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries.....	39
7. Le marché de producteurs.....	39
8. Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois.....	40
9. Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée .....	41
10. Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur de sentiers de randonnée .....	41
11. Sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes et des véhicules .....	41

<b>Éducation, jeunesse et petite enfance</b> .....	<b>43</b>
1. Favoriser la vie et la réussite scolaire .....	44
2. Petite-Enfance et Enfance : proposer un parcours éducatif de l'enfant pour son plein épanouissement .....	46
3. Parcours Jeune .....	47

<b>Solidarité, seniors, handicap, développement économique, soutien aux commerces et à l'artisanat</b> ....	<b>49</b>
1. Maintenir la solidarité en veillant à s'adapter à chacun, avec pour objectif de lutter contre le non-recours des droits.....	51
2. Maintenir un accès à la santé .....	51
3. Accompagner le parcours locatif .....	52
4. Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des seniors et personnes en situation de handicap.....	52
5. Favoriser l'accès à l'emploi .....	54
6. Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques.....	55
7. Renforcer l'attractivité du territoire .....	55
8. Décliner le nouveau contrat de ville "Quartier 2023" sur les QPV Maxévillois .....	56

<b>Sports, culture, loisirs et associations</b> .....	<b>57</b>
1. Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale.....	58
2. Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens .....	59

<b>Fonctionnement de l'institution</b> .....	<b>61</b>
--	-----------

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024

## Finances de la ville

## 1 Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs pour les communes de plus de 10 000 habitants. C'est une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal d'avril prochain, au cours de laquelle le budget primitif 2024 sera soumis au vote.

Ce document, structuré autour du contexte macroéconomique et financier, a vocation à être le support du DOB. Il s'inscrit dans une stratégie financière volontariste guidée par 4 grandes orientations : maîtrise des dépenses de fonctionnement ; politique fiscale volontariste et protectrice ; maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique nécessaire au soutien du développement de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de conserver la bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par un niveau d'endettement soutenable.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux. L'exercice en cours se terminera difficilement pour nous comme pour la majorité des collectivités locales en dépit d'une forte croissance. La poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à une légère hausse des dotations de l'état participeront à la diminution sensible de l'autofinancement.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

### Le rapport d'orientation budgétaire présentera successivement :

- quelques éléments macro-économiques et orientations issus du projet de Loi de finances pour 2024 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent ;
- des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques ;
- des éléments d'analyse financière rétrospective et prospective ;
- des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2024 en recettes et en dépenses.

## 2 Le contexte européen

### 1 - LE BUDGET 2024 POUR LA ZONE EURO

Pour 2024, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus le 11 novembre 2023 à un accord sur le budget de l'UE pour 2024, qui permettra notamment de faire face aux conséquences les plus urgentes de la crise au Moyen-Orient dans les pays concernés, ainsi qu'en Europe et dans son voisinage.

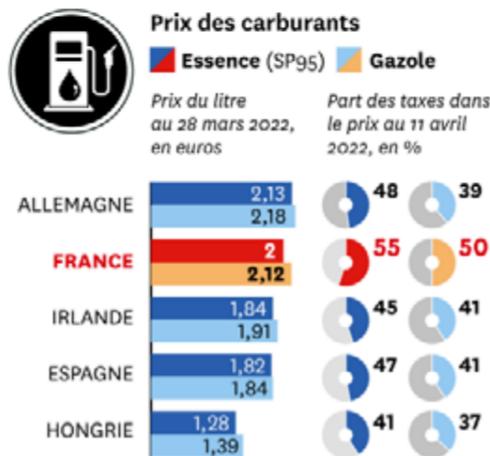
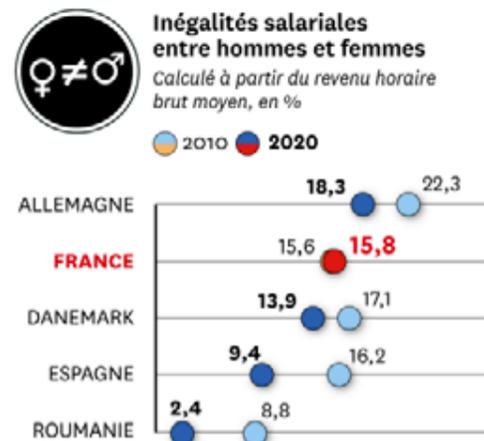
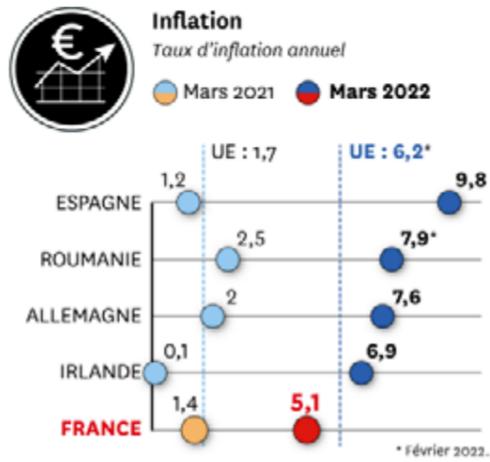
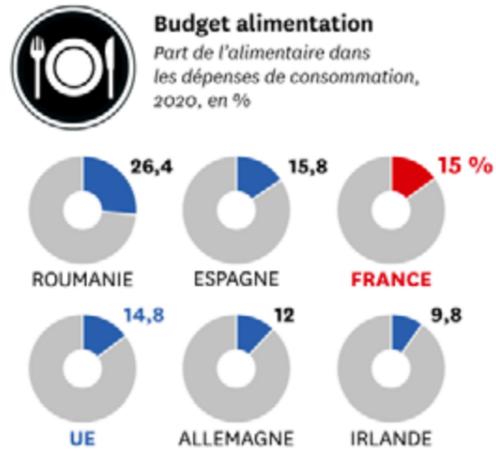
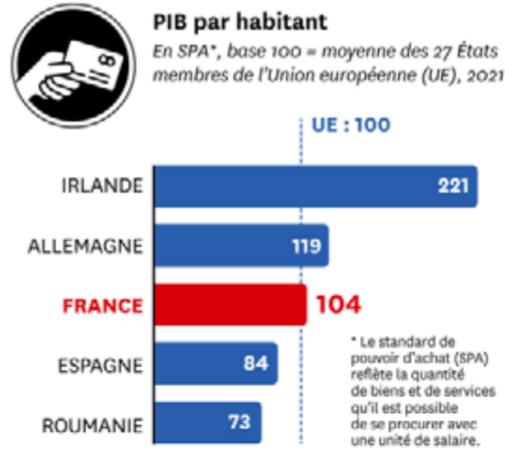
L'accord sur le budget 2024 prévoit des engagements à hauteur de 189,4 milliards € et des paiements à hauteur de 142,6 milliards €. Le budget 2024 continuera de soutenir la reprise économique en cours tout en renforçant l'autonomie stratégique de l'Europe. La priorité continuera d'être donnée aux dépenses dans le domaine de l'écologie et du numérique, afin de rendre l'Europe plus résiliente et mieux préparée pour l'avenir.

**Afin de répondre aux diverses autres priorités de l'Union, la Commission propose d'allouer à ses différentes priorités dans les secteurs suivants :**

- la politique agricole commune (53,8 milliards €) et 1,1 milliard € pour le Fonds européen pour les affaires maritimes ;
- le développement régional et la cohésion afin de financer la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que les infrastructures soutenant la transition écologique et les projets prioritaires de l'Union (47,9 milliards €) ;
- le soutien aux partenaires et aux intérêts dans le monde (15,8 milliards €) ;
- la recherche et l'innovation (13,6 milliards €) ;
- les investissements stratégiques européens (4,6 milliards €) ;
- les dépenses consacrées à l'espace spatial européen (2,1 milliards €) ;
- le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs (10,3 milliards €) ;
- l'environnement et l'action pour le climat (2,4 milliards €) ;
- la protection des frontières (2,2 milliards €) ;
- les dépenses relatives à la migration (1,7 milliard €) ;
- le fonctionnement du marché unique (947 millions €) ;
- la réponse sanitaire globale aux besoins des citoyens (754 millions €) ;
- la sécurité (726 millions €) ;
- les connexions sécurisées par satellite (213 millions €).



**La contribution de la France au budget de l'Union européenne (UE) va baisser en 2024 : 21,6 milliards d'euros contre 24,4 milliards en 2023.**



**2 - LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024. Les électeurs français sont appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire 81 eurodéputés. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. À l'issue de ces prochaines élections européennes, la France aura deux sièges de plus : elle enverra 81 élus au Parlement européen, au lieu de 79 actuellement.

**3 Le contexte économique en France**

**BUDGET 2024**

- 10 milliards d'€** coût du bouclier énergétique
- 4%** indice des prix
- 44,1%** taux de prélèvement obligatoire
- 1,4%** croissance
- 4,4%** déficit public
- 109,7%** ratio d'endettement
- 3,3%** inflation
- 285 milliards d'€** besoin d'emprunt estimé

source : Comparatif entre la France et les pays d'Europe (2020-2021-2022) : pouvoir d'achat, inflation, salaire minimum, inégalités de salaire homme/femme, budget alimentation, prix des carburants © COURRIER INTERNATIONAL

## 4 Les principales mesures pour les collectivités locales de la Loi de Finances 2024

Le texte définitif du projet de loi de finances pour 2024 a été adopté à l'Assemblée nationale le 21 décembre 2023. Il a été publié après le feu vert du Conseil constitutionnel.

**Voici les principales mesures adoptées concernant les collectivités locales :**

### 1 - EN MATIÈRE D'IMPÔTS LOCAUX

- **La revalorisation des bases de la fiscalité locale** : depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (« VLC » ou « bases ») est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté par l'INSEE au mois de novembre. D'après la formule de calcul, le coefficient de revalorisation appliqué en 2024 sera de 1,039, soit une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9%. Ainsi, il a été retenu, dans la construction des orientations budgétaires, une revalorisation des bases de la fiscalité locale à hauteur de 4 % ; soit la progression la plus basse, de façon prudentielle.
- **La mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** pris en charge par le budget de l'Etat afin d'éviter aux communes et intercommunalités concernées par une délocalisation avec démolition de bâtiments industriels de subir des pertes graves de recettes fiscales.
- **Le maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB** en faveur : d'une part, des logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, et d'autre part, des logements neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé. Par ailleurs, le texte reporte au 1er janvier 2025 l'entrée en vigueur de l'actualisation de l'exonération de TFPB en faveur des logements anciens rénovés.
- **L'assouplissement des règles de lien entre les taux des différentes impositions locales** pour "redonner des marges de manœuvre aux élus locaux dans leur politique fiscale".
- **La modification des modalités techniques de versement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux collectivités territoriales**, mises en œuvre dans le cadre de précédentes réformes de la fiscalité directe locale (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE), aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aux départements, à la Ville de Paris, au département de Mayotte, à la métropole de Lyon, à la collectivité territoriale de Guyane, à la collectivité territoriale de Martinique, à la collectivité de Corse et aux régions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 .

### 2 - AU NIVEAU DES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS ET COMPENSATIONS

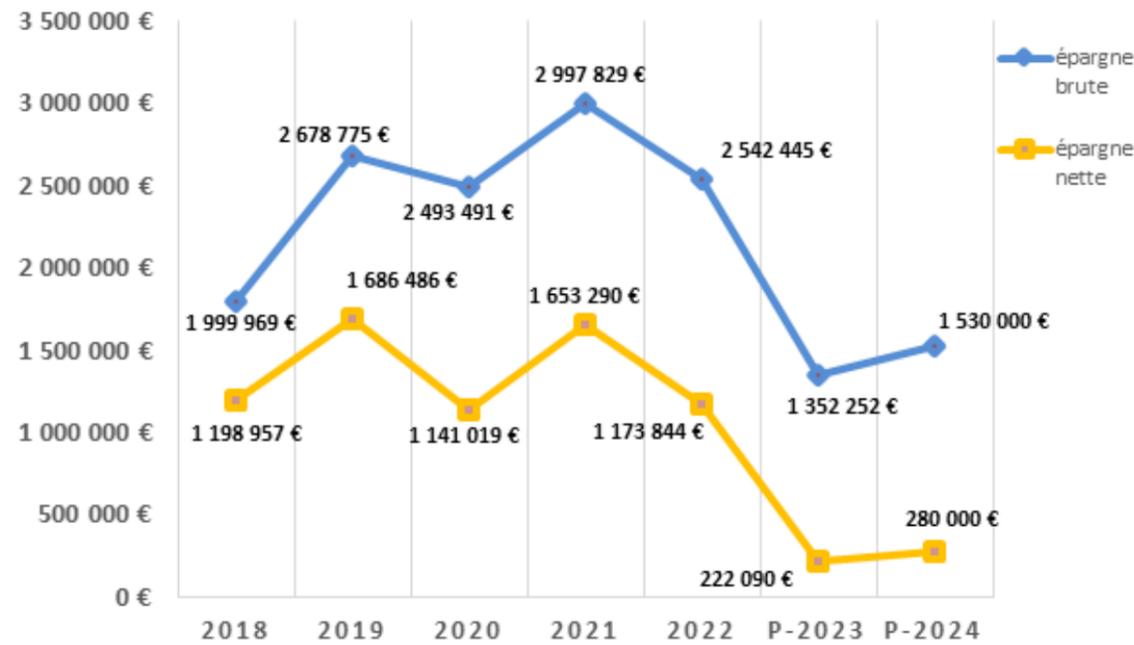
- Le montant de la **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)** est fixé à hauteur de 27 M€ ; de nouvelles modalités de répartition et des ajustements relatifs aux dispositifs de péréquation horizontale (le critère de potentiel financier est supprimé).
- **La création d'un prélèvement sur les recettes de l'État** pour compenser les pertes de recettes résultant de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants.
- **Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État** au profit des collectivités territoriales pour 2024 sont évalués à 45 M €.
  - L'assouplissement des règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**.
  - Le **fonds de soutien au développement des activités périscolaires**, alloué aux communes restées à une semaine de 4 jours et demi, est maintenu pour l'année 2023-2024 grâce à une mobilisation de l'Association des Maires de France.
  - La réforme de la **dotations de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités**.
  - **L'éligibilité des "certifications d'identité" au versement de la dotation** pour titres sécurisés;
  - **La compensation du transfert de compétence de pouvoirs de police sur la publicité extérieure** de l'État vers les communes
  - La mise en place obligatoire d'une comptabilité verte dans les collectivités sur les collectivités de plus de 3 500 habitants, **l'application du budget vert à compter du compte administratif (ou du compte financier unique) pour l'exercice 2024** et le maintien d'une application facultative du budget vert pour le budget primitif, conformément aux souhaits des élus locaux : il s'agira d'un état annexé intitulé Impact du budget pour la transition écologique. Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par un décret.
  - **Une sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales**. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%. Les ménages résidant dans des structures collectives (HLM, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs. Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour les micro-entreprises ou petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité.
- D'autres dispositions favorables pour les communes nouvelles.

## 5 Rétrospective 2019 - 2023 des finances

### 1 - ÉVOLUTION DES ÉPARGNES ET DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

#### • Une baisse significative de l'épargne

À la clôture de l'exercice 2023, la lecture des niveaux d'épargne annonce une baisse de notre capacité d'autofinancement suite à l'augmentation des charges courantes. Dans l'attente des résultats définitifs, elle reste cependant positive.



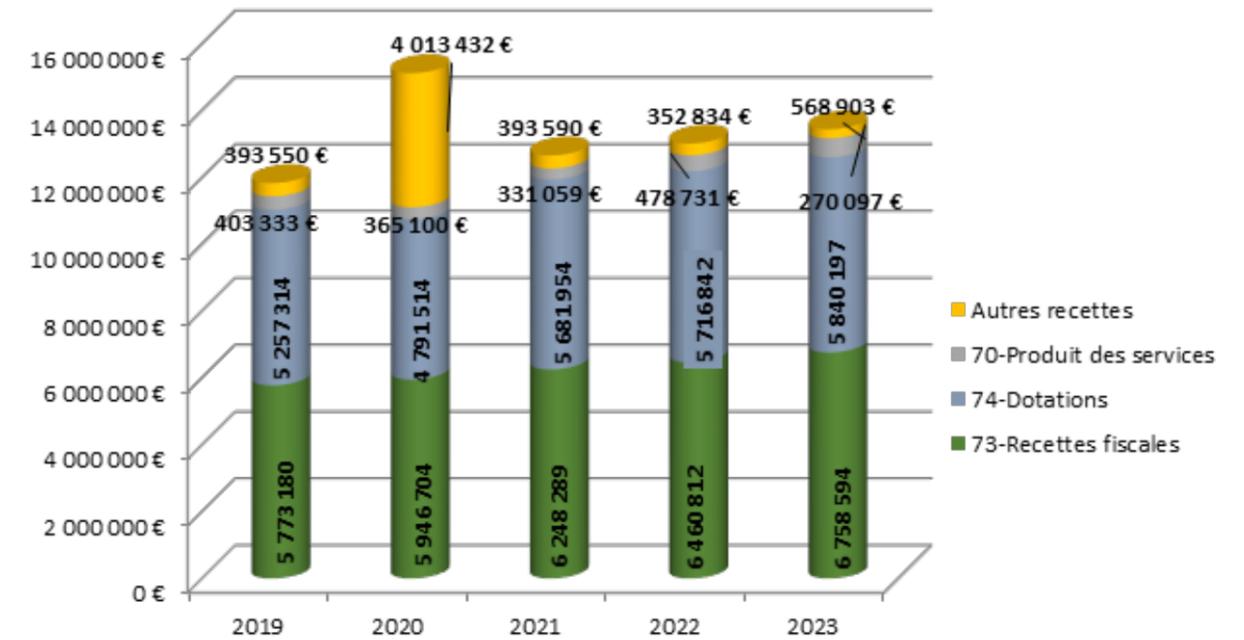
#### L'ÉPARGNE BRUTE :

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

#### L'ÉPARGNE NETTE :

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut : les dépenses nouvelles inscrites aux chapitres 21- 23- APCP (hors reports antérieurs).

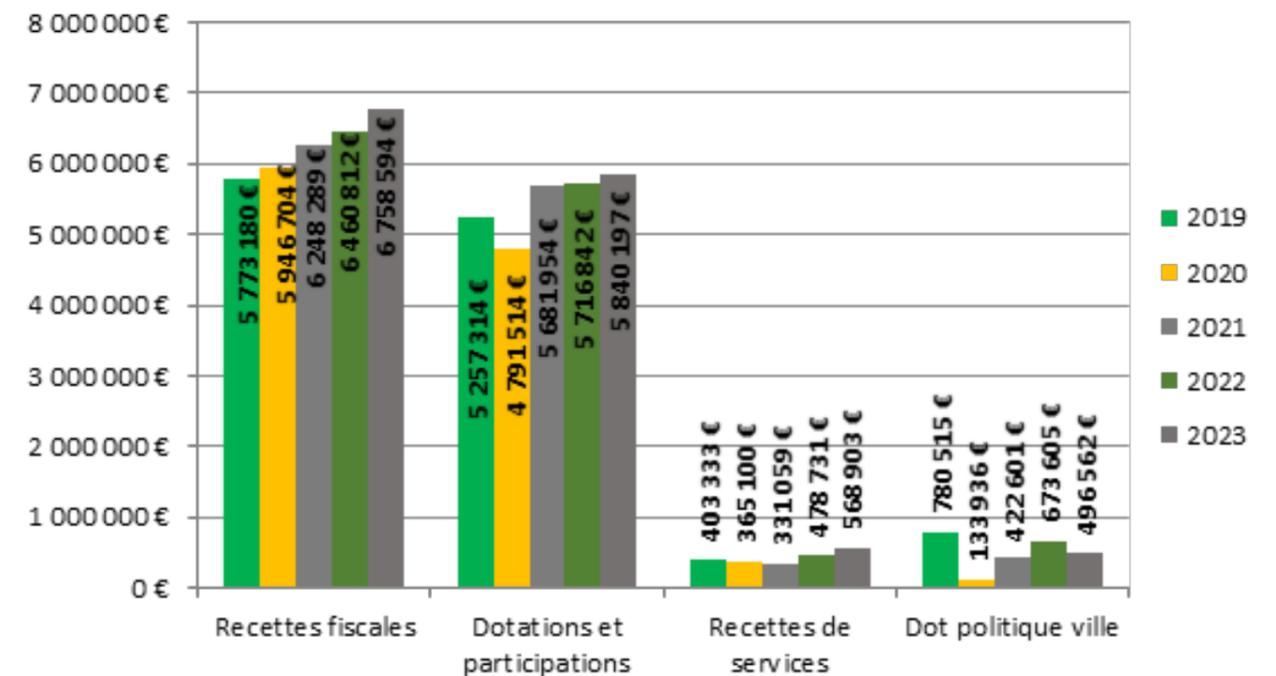
### 2 - ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



### 3 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

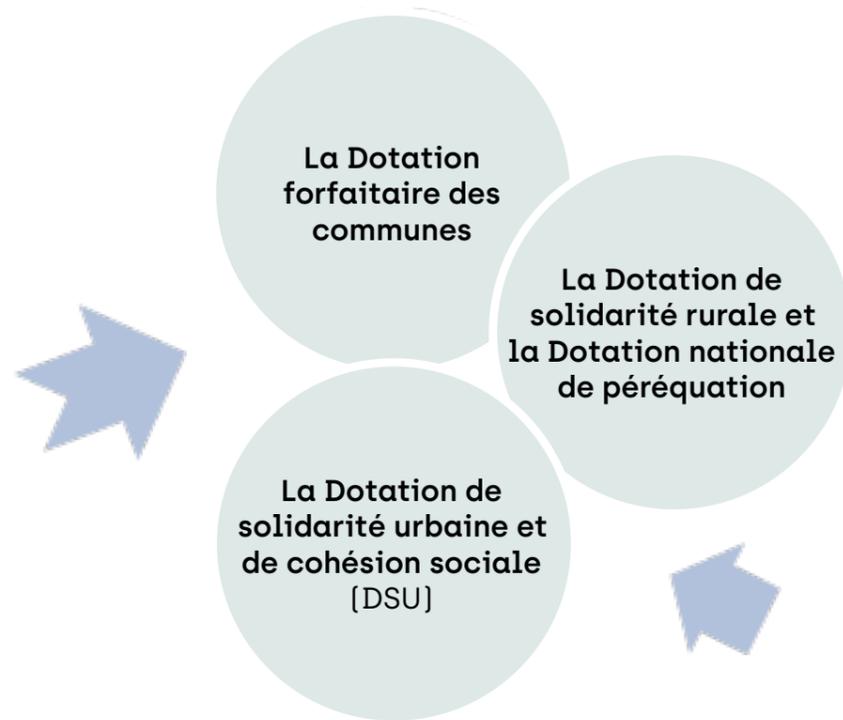
#### • Les recettes stabilisées issues des dotations et de la fiscalité

Au global, en 2023, les dotations et participations se sont élevées à 5,8 M€, soit +2,16% (+123 000€) et les recettes issues de la fiscalité directe, y compris les compensations se montent à 6,7 M€ soit +4,61% (+297 000€). La DGF progresse doucement en 2023 : +13 000€.

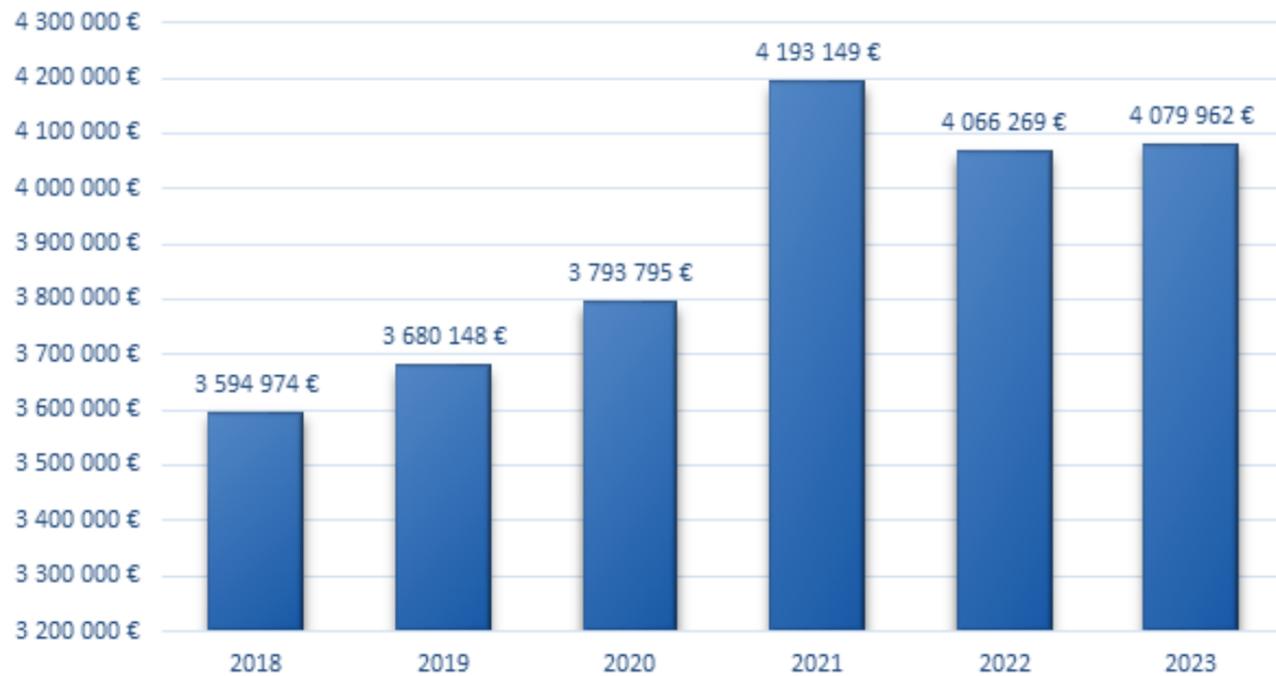


## ZOOM SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

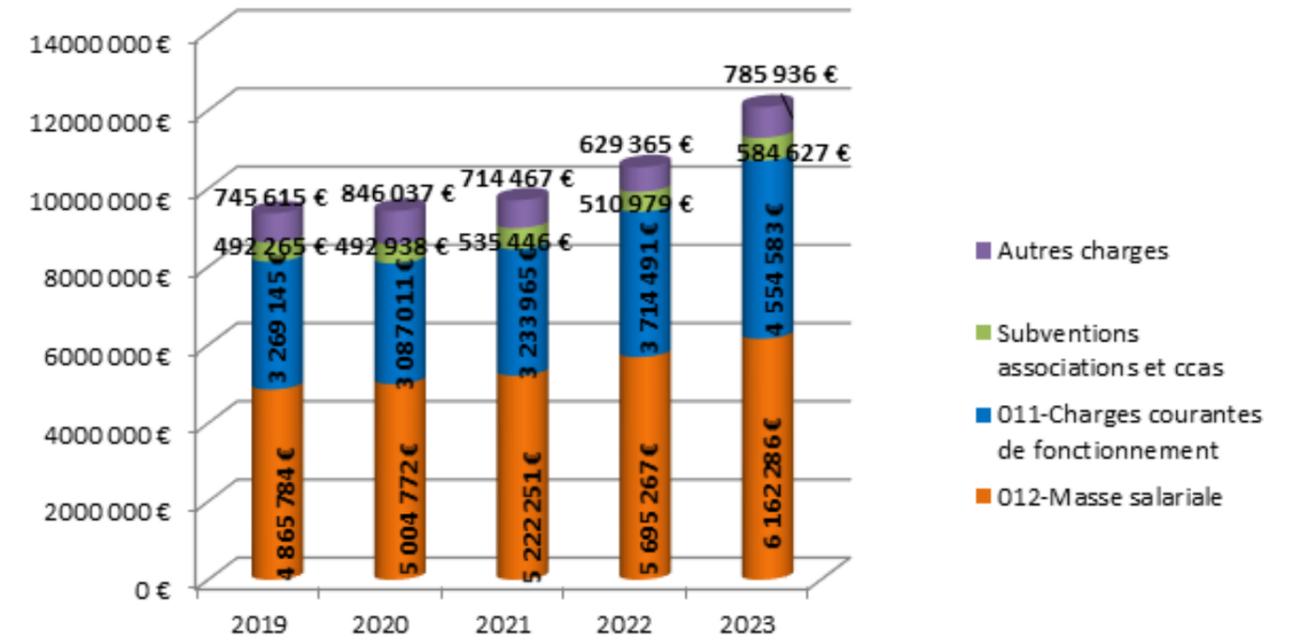
Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriale.  
Elle est composée de :



DGF - Montant total

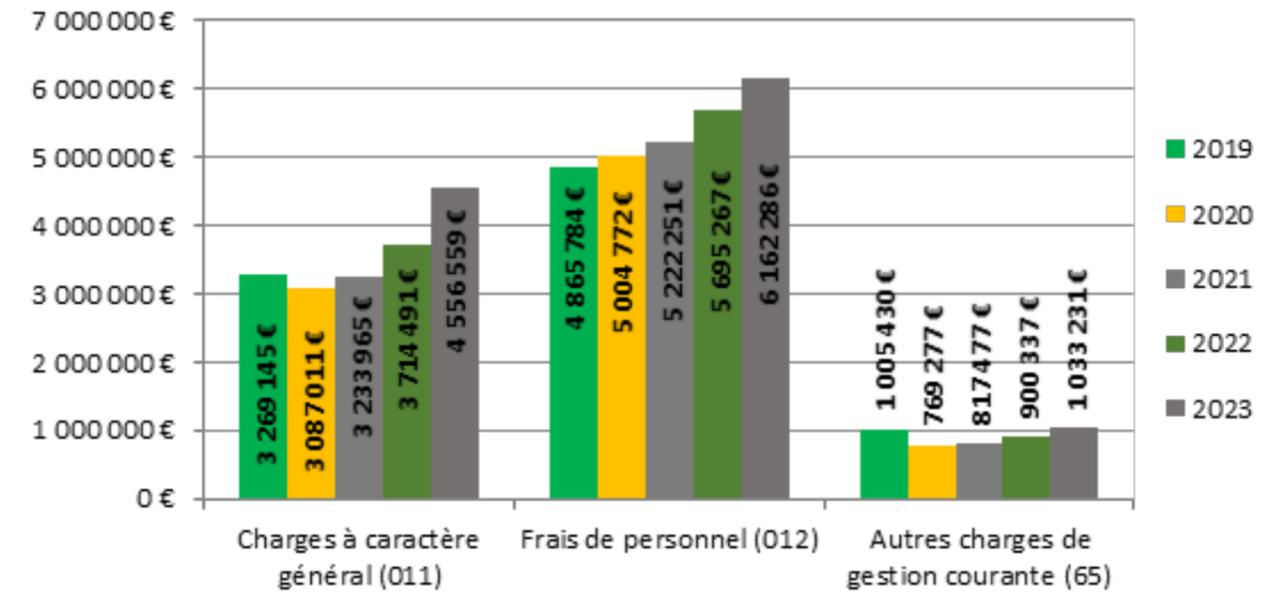


## 3 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## 4 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 22,67%, croissance de dépenses dite « incompressibles » pour continuer à faire face aux défis de notre ville dans un contexte inflationniste.



## ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

En 2019-2023, la commune a remis progressivement en adéquation les effectifs des services avec leurs besoins issus des objectifs fixés.

### • Ratios de la masse salariale :

charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement				
2019	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
51.94%	53.09%	53.84%	53.98%	52.18%

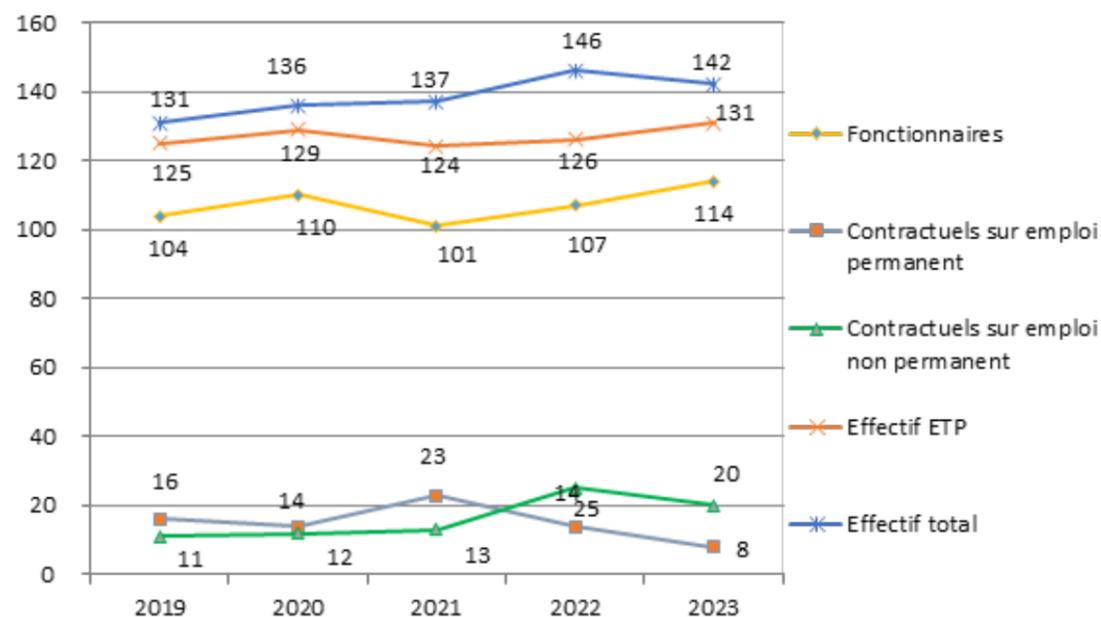
### EVOLUTION NETTE DE LA MASSE SALARIALE - 2018 à 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREVISIONNEL BP 2024
Charges du personnel - chap 012	4 598 241	4 865 784	5 004 771	5 222 251	5 695 267	6 162 285	6 875 000
Assurance statutaire - chap 011	311 880	241 201	325 045	302 372	363 556	274 480	199 967
MASSE SALARIALE TOTALE	4 910 121 €	5 106 985 €	5 329 816 €	5 524 623 €	6 058 823 €	6 436 765 €	7 074 967 €
		4,00%	4,36%	3,66%	9,67%	6,23%	15,08%
TOTAL DES ATTENUATIONS DE CHARGES DE PERSONNEL	355 548 €	417 607 €	313 615 €	539 767 €	550 817 €	543 156 €	490 000 €
CHARGE NETTE DE LA MASSE SALARIALE	4 554 573 €	4 689 378 €	5 016 201 €	4 984 856 €	5 508 006 €	5 893 609 €	6 584 967 €
		2,87%	6,52%	-0,63%	9,50%	6,54%	10,58%

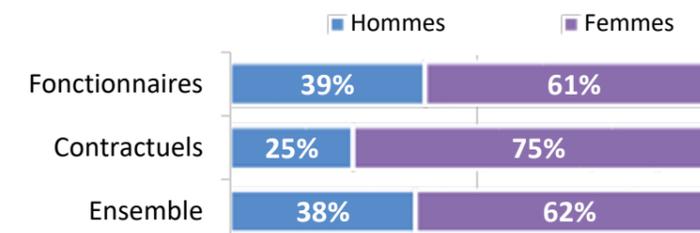
Pour 2024, la masse salariale totale de 7 M€ est diminuée par les financements de postes et les refacturations de la part des budgets annexes : cette atténuation estimée à 490 000€, fixe la charge nette du personnel à 6,5 M€.

## Évolution des effectifs à Maxéville

(données au 01/01/2024)



### • Répartition par genre et par statut :

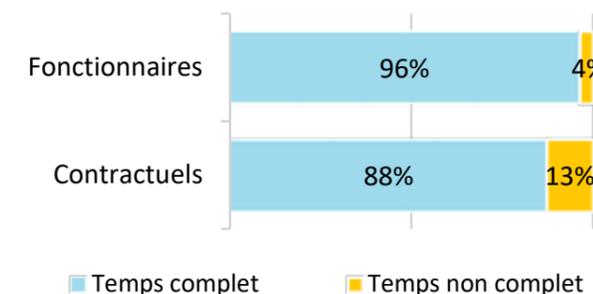


### → Les principaux cadres d'emplois

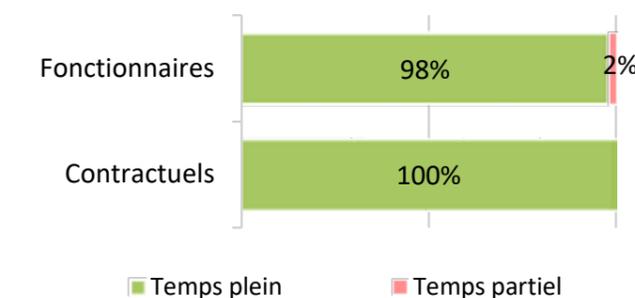
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	38%
Adjointes administratifs	20%
Rédacteurs	8%
ATSEM	7%
Adjointes d'animation	6%

### • Temps de travail des agents permanents :

### → Répartition des agents à temps complet ou non complet



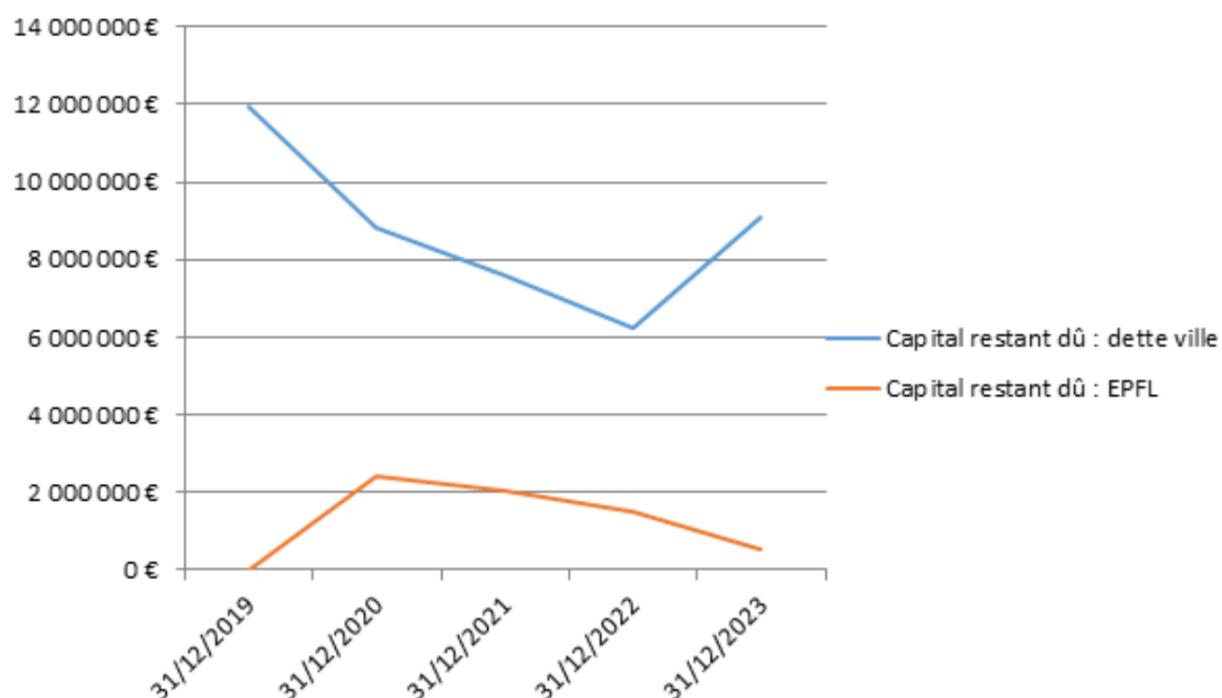
### → Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



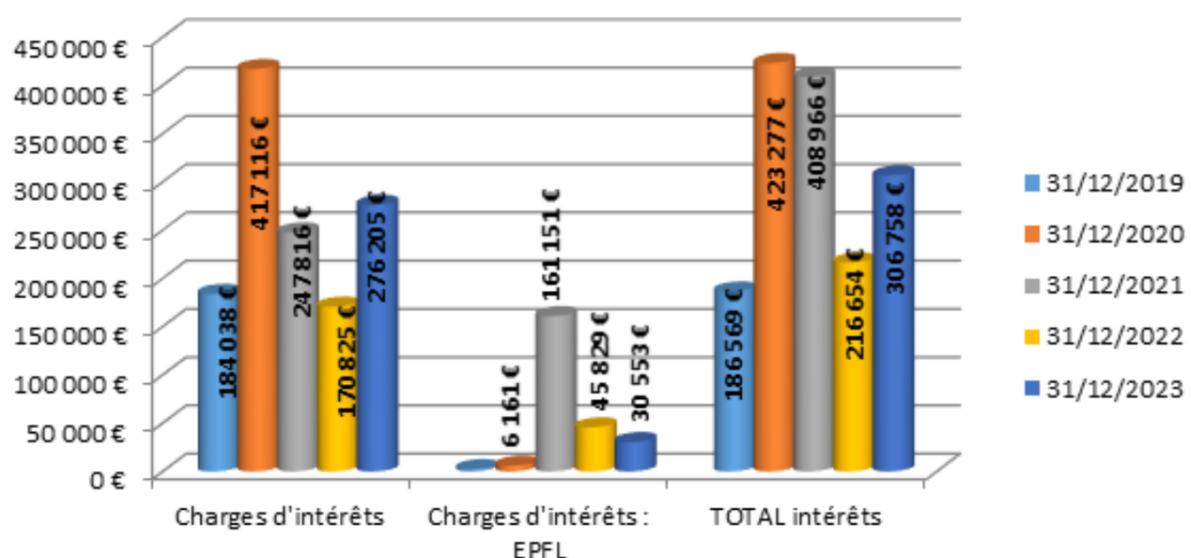
## 4 - ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

Un contexte financier très marqué par l'augmentation des taux variables et la concrétisation d'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale de 4 M€. Le dette que la ville doit rembourser est passée de 6 M€ à 9 M€.

### 4.1 - Capital restant dû au 31 décembre 2023



### 4.2 - Charges financières : les intérêts



#### • Les intérêts bancaires

Cette année, le fonds de soutien a été mobilisé pour l'emprunt « dit toxique » indexé sur la parité franc suisse/dollar : une contribution de 12 000€ nous a été versée parce que le taux avait atteint 8,44%.

## 6 L'élaboration du budget primitif 2024

**Budget total de fonctionnement : 15 522 000 €**

(14 815 000 € en 2023)

**Budget total d'investissement : 6 416 000 €**

(9 663 000 € en 2023)

### 1 - LE CONTEXTE FINANCIER DE L'ÉLABORATION DU BP 2024

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2024 sera fortement marqué par un contexte international inflationniste et économique très incertain. La Ville de Maxéville entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat s'articulant autour des trois piliers : attractivité – solidarité et écocitoyenneté ; et ainsi maintenir ses priorités relatives à l'accompagnement des plus fragiles, la poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins des Maxévillois et aux exigences de la transition énergétique, tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.

### 2 - LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE RESPONSABLE ET RAISONNÉE

La construction du budget de la ville de Maxéville est axée sur la volonté de regagner une épargne brute. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 malgré le contexte économique actuel.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Comme toutes les communes, la Ville de Maxéville doit composer avec une situation difficile. À ces hausses de tarifs s'ajoutent les contraintes imposées par l'État comme les hausses de rémunérations des agents publics, imposées sans contrepartie financière. Elles se traduisent notamment par une baisse de notre capacité d'autofinancement largement amorcée en 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, doit donc être poursuivie malgré des contraintes croissantes dès lors que la commune entend maintenir un bon niveau de service public et soutenir son développement par des investissements structurants.

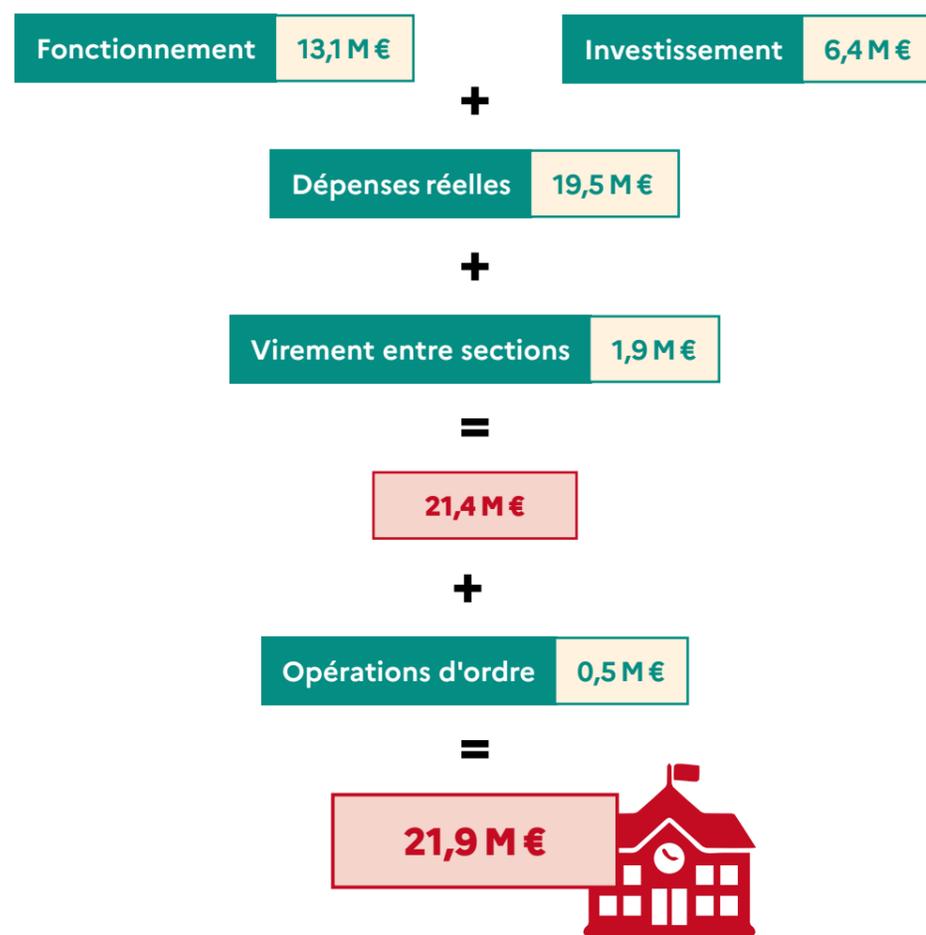
Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. De plus, dans le cadre de la construction budgétaire, les niveaux de tarifications des services proposés par la collectivité aux usagers, pourront être réactualisés compte tenu des coûts supplémentaires supportés par la collectivité pour le fonctionnement de ces services ; tout en conservant l'objectif de proposer aux Maxévillois une tarification attractive et toujours particulièrement basse.

La mise en œuvre des priorités des élus doit se concrétiser dans le cadre du budget en passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux qui sont :

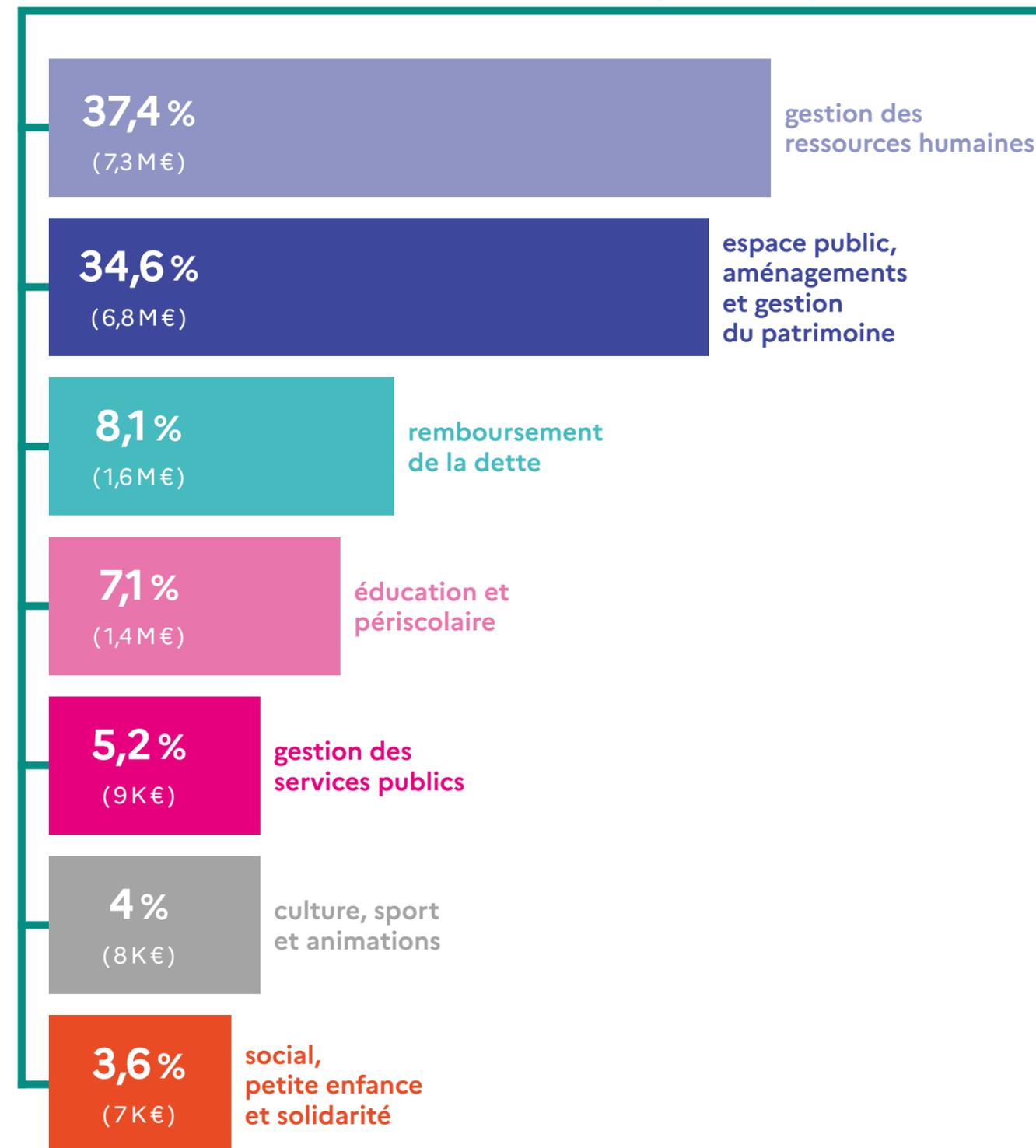
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées;
- Le maintien du soutien apporté aux clubs et associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacun;
- Une stabilité des taux des taxes foncières;
- Le maintien de la tarification des services pour les Maxévillois et la réévaluation en fonction de l'indexation, ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous;
- La limitation du recours à l'emprunt aux seuls projets structurants;
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement;
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs.

Les crédits d'investissements 2024 seront également consacrés à la poursuite de la réalisation des engagements pris par l'équipe municipale en place, amorcée en 2020.

### 3 - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES DÉPENSES GLOBALES DU BUDGET 2024



# 19,5 M€ de budget global



## 4 - PRINCIPAUX CHAPITRES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

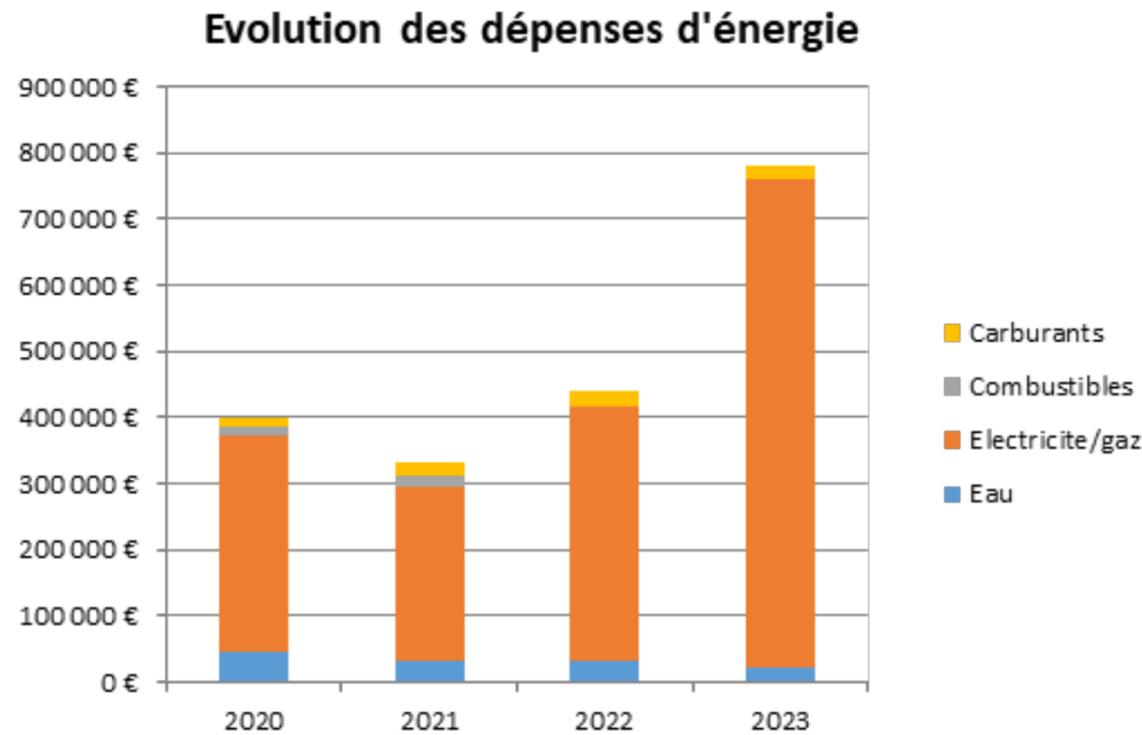
### 4.1 - Dépenses à caractère général

Les charges à caractère général de la ville, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services et des locations...) continuent d'être fortement touchées par la hausse des prix. Après plusieurs hausses successives, elles sont contenues pour 2024 à 4,4 M€ (soit -9,7%).

Pour permettre, malgré le maintien de nos recettes et les incertitudes liées aux conséquences de la crise économique, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, l'orientation retenue tend à maîtriser nos dépenses à caractère général tout en intégrant les hausses de tarifs significatives notamment sur les énergies.

À ce titre la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget 2024 fixe un objectif d'évolution des dépenses à caractère général de maximum 2% par rapport au budget total 2023.

Cet objectif exclut les dépenses d'énergie impactées fortement par l'inflation.



Le total des dépenses d'énergies était de 400 914 € en 2019, de 780 977 € en 2023 et de 678 000 € pour l'exercice 2024. Une diminution entre les exercices 2023 et 2024 est attendue compte tenu de la nouvelle tarification négociée dans la commande groupée avec la Métropole du Grand Nancy.

Pour rappel, dès 2022, la municipalité a élaboré et adopté un plan de sobriété énergétique. Ce plan d'actions sera confirmé en 2024, la ville de Maxéville confirmant ses engagements pour plus de sobriété énergétique par :

- des mesures immédiates et concrètes (actions sur le chauffage des équipements, sur l'éclairage public, sur les illuminations...);
- des actions structurelles en faveur de la sobriété, de l'écocitoyenneté et de l'éco responsabilité.

En plus, on citera d'autres augmentations importantes des charges à caractère général :

- la restauration scolaire, le portage de repas et les transports (en année pleine) : + 20,31 %;
- les prestations de services (dont activités APREM, animations et location de véhicules) : + 15,43 %.

Pour le reste, nous privilégions une approche prudente et réaliste compatible avec nos perspectives de recettes.

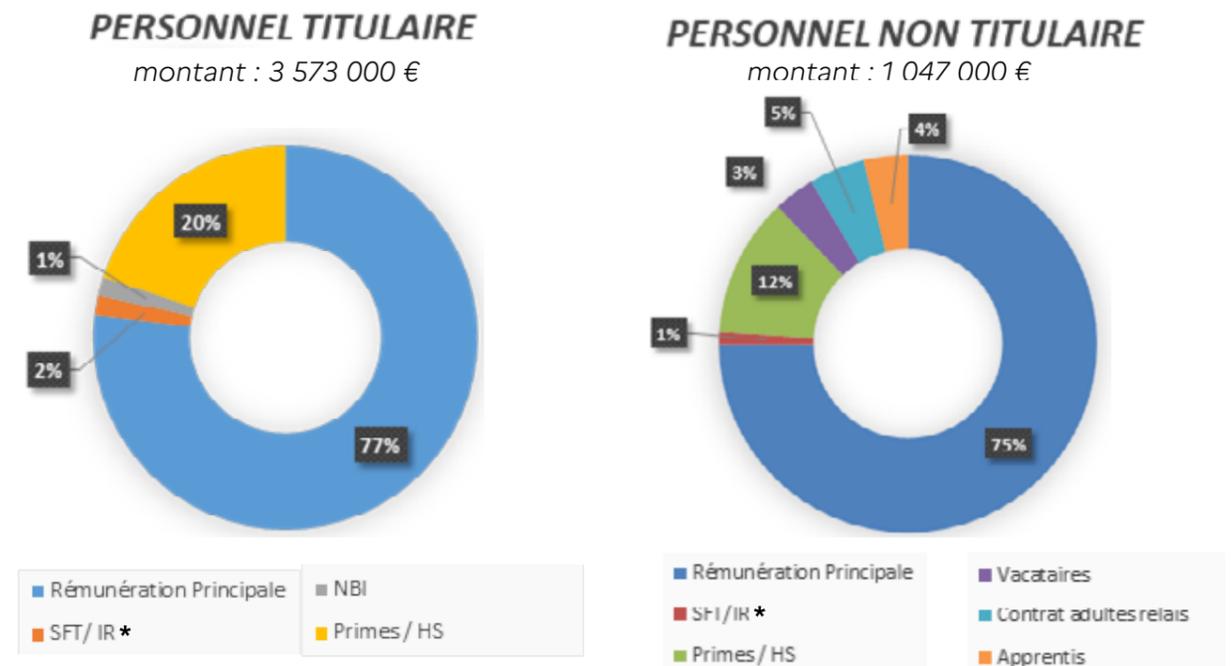
### 4.2 - Charges de personnel

- **Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 142 agents communaux**

Effectifs	Nombre d'agents	en %
Catégorie A	18	13 %
Catégorie B	15	11 %
Catégorie C	109	76 %

Cette année encore, les dépenses de personnel de la ville absorbent en 2024 plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements. La masse salariale intègre l'effet en année pleine de la revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5% ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (après celle de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022). La masse salariale pour 2024 est de 6 875 000 €.

- **Décomposition des éléments de rémunération pour l'année 2024 :**



\*SFT/IR : Supplément familial territorial - indemnité de résidence

- **Les charges patronnales : 2 255 000 €**

Les prospectives 2024 nous conduisent à prévoir une stabilité des effectifs communaux pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui restera néanmoins impactée par :

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières);
- les augmentations du SMIC qui interviendront compte tenu de l'inflation;
- la revalorisation de 5 points d'indice des agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- la revalorisation de la valeur du chèque déjeuner;
- la revalorisation du régime indemnitaire en fonction de la valeur du point d'indice (en année pleine);
- l'augmentation de la prise en charge patronale de la mutuelle santé des agents;
- l'augmentation de 1 point des cotisations retraite CNRACL annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, nos prospectives pour l'année à venir nous conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 554 424 € (soit +8,77 % par rapport au budget primitif 2023). Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est toujours en œuvre pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement et de maîtriser ces dépenses en ajustant nos effectifs à nos besoins réels.

Dans cette optique, sont rappelées les diverses actions menées :

- analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement;
- lutte contre l'absentéisme par des mesures de prévention, l'analyse des accidents de travail, en étroite collaboration avec le service de médecine du travail;
- analyse systématique des besoins de remplacements des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement);
- développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.



## 5 - PRINCIPAUX CHAPITRES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 5.1 - Recettes fiscales préservées

Le taux communal de la taxe foncière demeurera une nouvelle fois inchangé en 2024.

- Foncier Bâti (FB) : 32,19 %
- Foncier non Bâti (FNB) : 16,76 %

Les recettes fiscales progresseront selon l'évolution des bases (+ 3,90 %).

### 5.2 - Vers un maintien des dotations

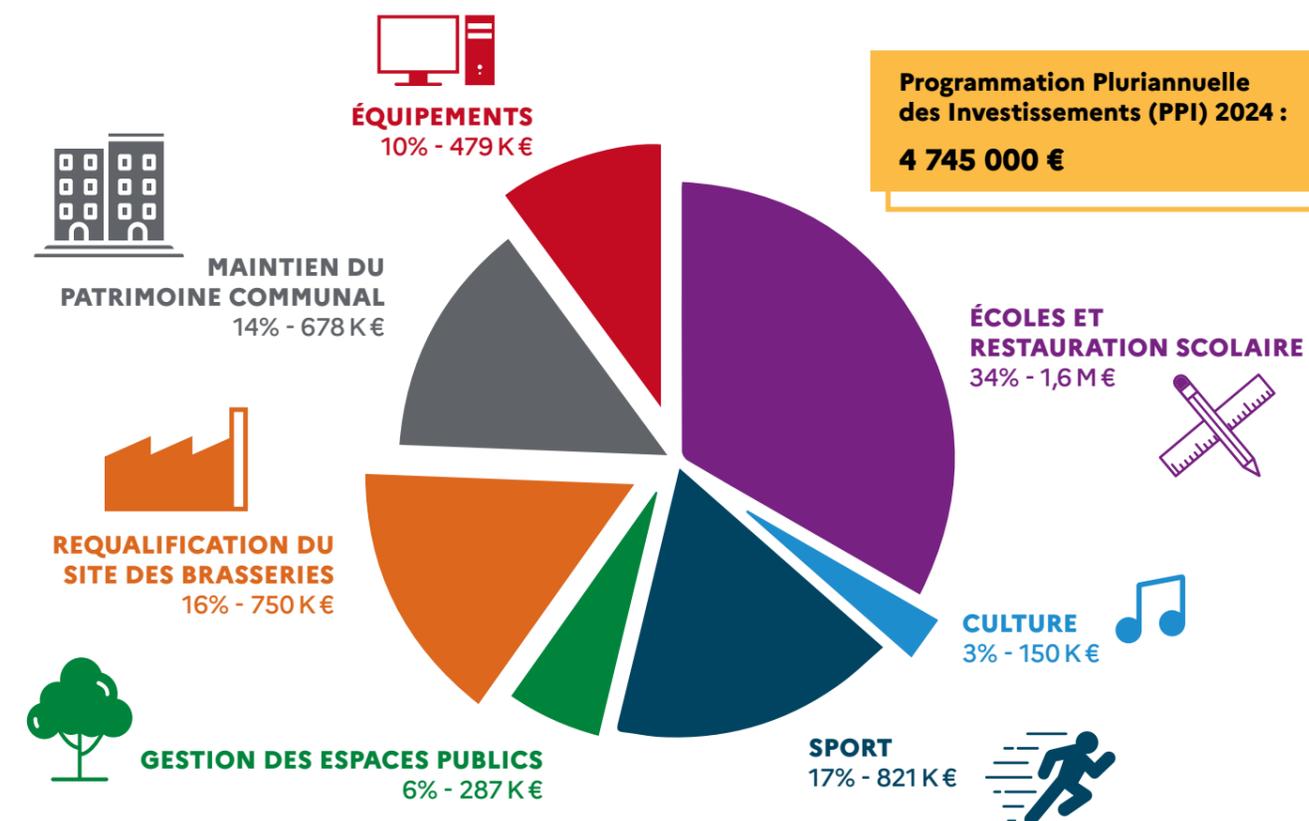
Le projet de loi de Finances 2024 maintient le niveau des dotations communales. La DGF allouée par l'État à Maxéville représente environ 1/3 des recettes réelles de fonctionnement et affiche une réelle stabilité.

**Montant attendu pour 2024 : 4 106 000 €.**

## 6 - LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS 2024

Au regard de l'élan donné à nos projets observé sur les années précédentes mais aussi de la nécessité de répondre aux besoins récurrents d'entretien, de mise aux normes de divers bâtiments communaux et équipements, de la volonté d'impulser une nouvelle dynamique par de nouveaux projets; il ressort que nos dépenses d'investissement annuel pour 2024 comme pour les années suivantes (jusqu'en 2026) devraient se situer entre 4 et 5 M€, en plus de la valorisation des travaux effectués par nos services techniques (régie) pour un volume estimé à 80 000 €.

La majorité de ces dépenses d'équipement sont planifiées et encadrées dans les autorisations de programme délibérées annuellement.



## 7 - ... FINANCÉS PAR DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Une recherche assidue et soutenue de financements pour les nouvelles opérations inscrites au PPI  
Subventions attendues pour 2024 : 700 000 €;
- Une bonne dotation du FCTVA : 300 000 €;
- Un excédent de fonctionnement transféré en investissement de 600 000 €, additionné à un résultat positif d'investissement reporté de 72 000 €;
- Les amortissements des biens constituant un autofinancement obligatoire pour le renouvellement de l'équipement : 450 000 €;
- Le virement de la section de fonctionnement de 1,9 M€;
- Un besoin d'emprunt à hauteur de 2,3 M€ qui sera contracté selon le rythme de réalisation des travaux en cours.

## 8 - LA STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

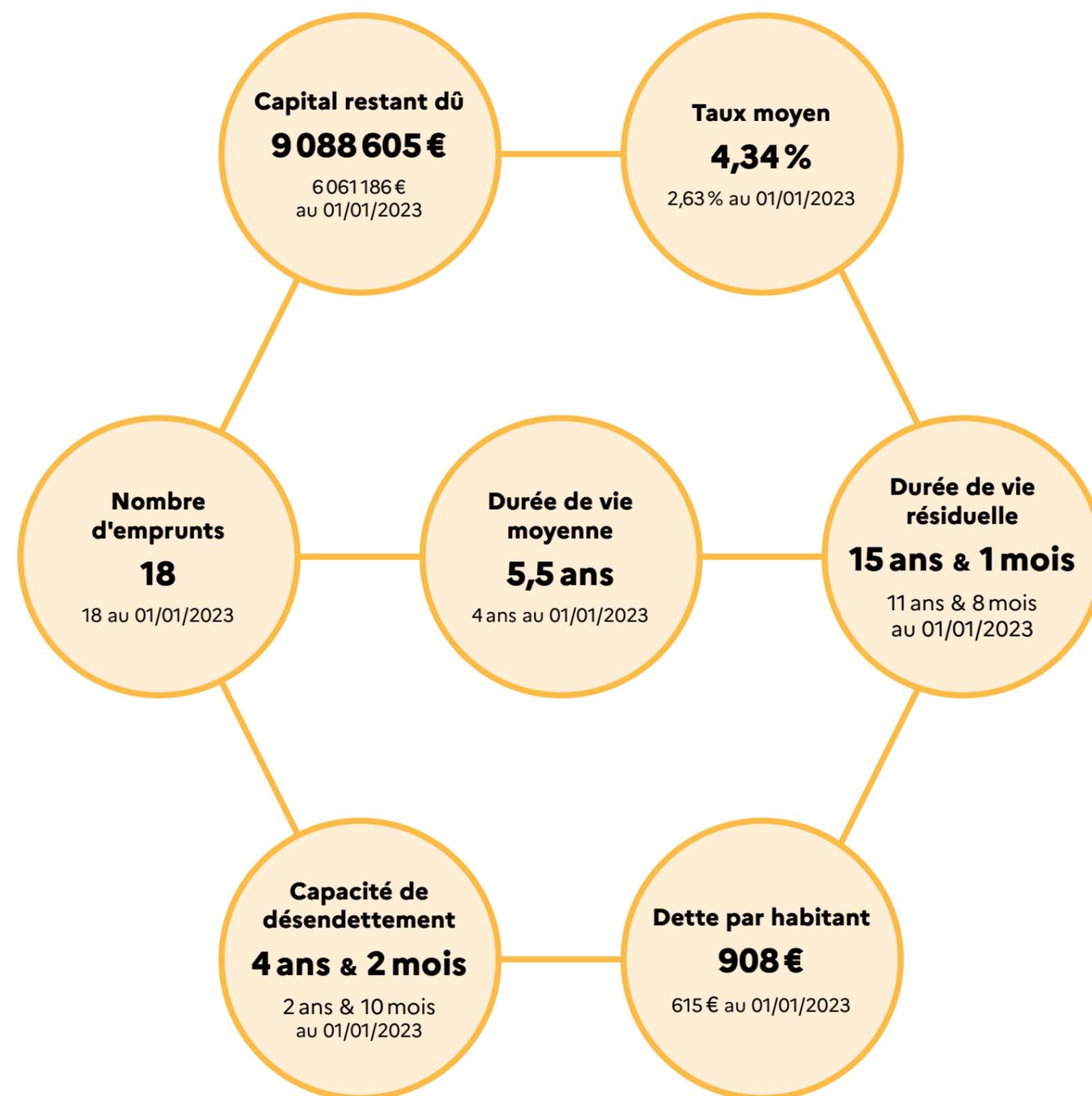
La dette communale par habitant se situe à 908 €.

- Moyenne nationale : 959 € par habitant;
- Moyenne strate de 5 000 à 10 000 habitants : 789 € par habitant;
- Panel composé des communes de la Métropole du Grand Nancy : 616 € par habitant.

Chiffres 2022

## INDICATEURS CLÉS

(données au 01/01/2024)

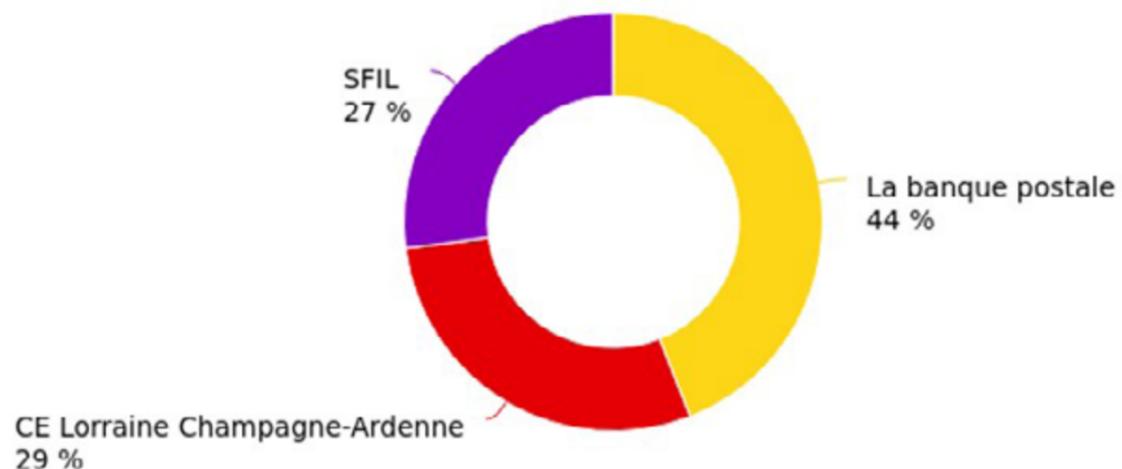


La dette de la ville se sécurise au fur et à mesure puisque 57 % des emprunts souscrits comportent un risque nul ou très faible selon la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

**La dette de la ville compte 18 emprunts composés comme suit :**

### RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

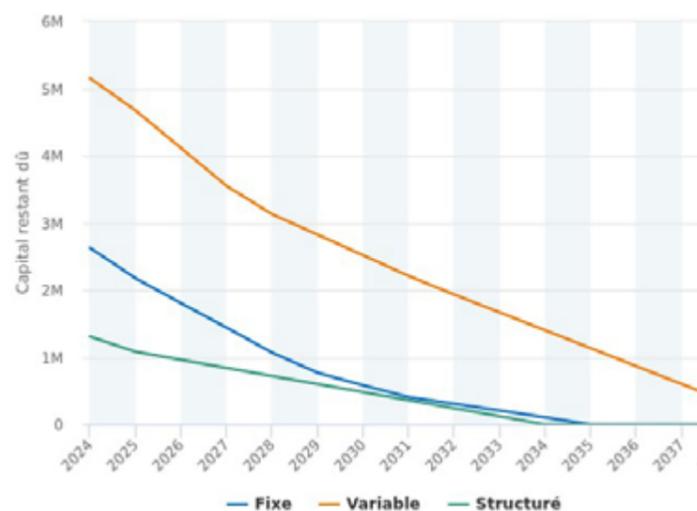
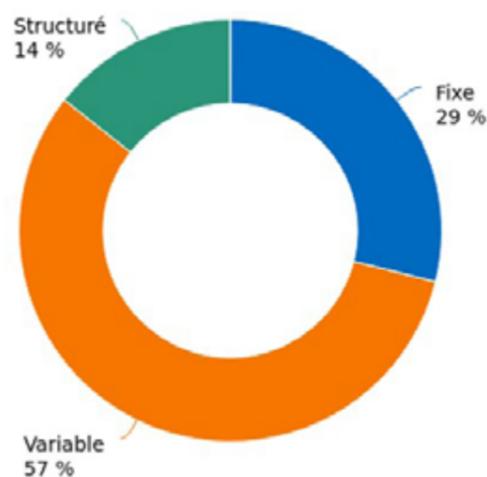
(données au 01/01/2024)



Le groupe Banque Postale-SFIL demeure le principal prêteur de la ville.

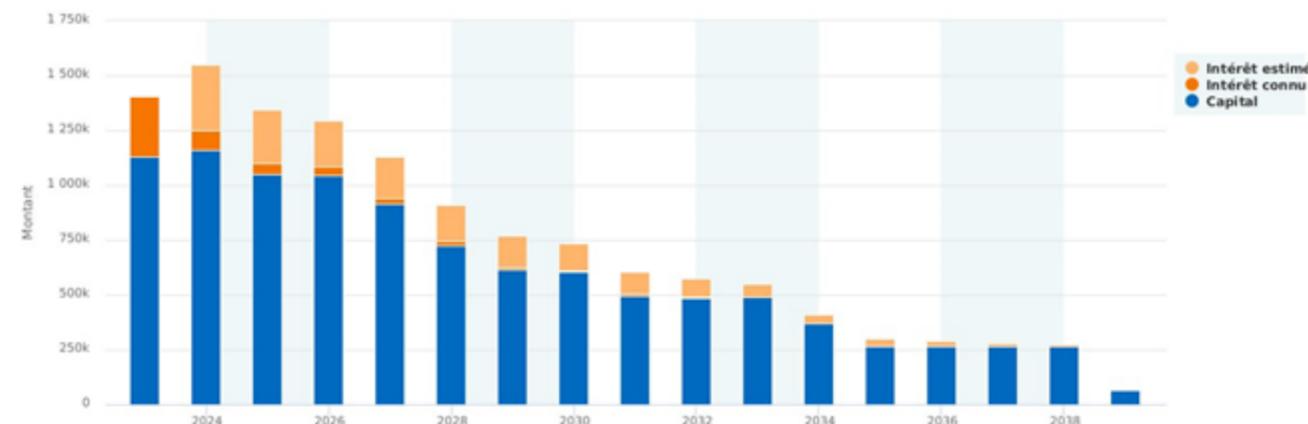
### RÉPARTITION PAR RISQUE

(données au 01/01/2024)



Indice	Montant	Poids dans la dette	Nombre de produits
Taux fixe	2 628 K€	28,94%	11
Euribor 3m	5 098 K€	56,57%	5
USD/CHF	1 200 K€	13,21%	1
Libor USD 3m	106 K€	1,18%	1

### REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS DE LA DETTE

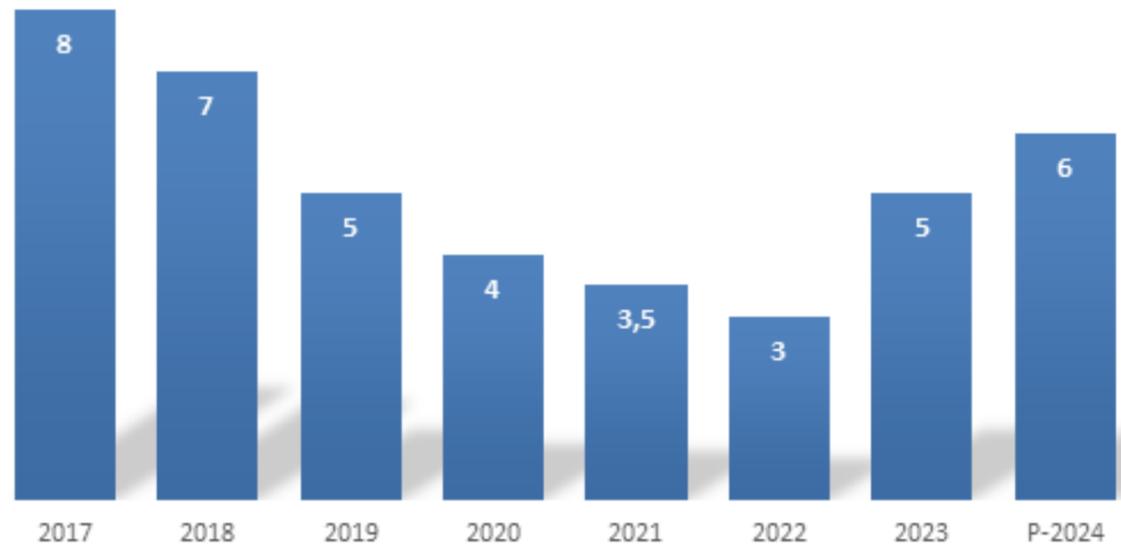


La charges d'intérêt pour 2024 : 450 000 €.

Le pic inflationniste est désormais atteint et la BCE a réaffirmé son choix de ne plus augmenter les taux. Ainsi les marchés financiers confirment la baisse des taux amorcée depuis décembre dernier. À titre illustratif, l'impact pour Maxéville pourrait se chiffrer à 69 K€ pour une baisse générale de 0,25% sur les taux variables, ramenant la charge à 381 000 €.

Sur les 7 emprunts indexés sur taux variable, 5 permettront de profiter de la baisse des taux.

## CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉE



La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité. Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

**Le niveau pour Maxéville est de 5 ans et 2 mois.**

Évolution de la dette dans la perspective de la réalisation de l'emprunt prévu au BP 2024 :

	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement capital en 2024	Nouvel emprunt 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
<b>Dette ville</b>	9 088 604 €	1 160 578 €	2 300 000 €	10 228 026 €
<b>Dette EFPL</b>	509 212 €	509 212 €	-	-
<b>Total dette</b>	<b>9 597 816 €</b>	<b>1 669 790 €</b>	<b>2 300 000 €</b>	<b>10 228 026 €</b>

## 7 Conclusion

En conclusion, le budget 2024 traduira certes l'ensemble des contraintes subies par la Ville de Maxéville et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités, mais aussi les engagements pris devant les Maxévillois en 2020 et la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une Ville attractive – solidaire et écocitoyenne.

La recherche systématique de l'intérêt général, la volonté de maintenir un service public de proximité et une offre de services de qualité et accessible à tous les Maxévillois guideront nos orientations et priorités municipales pour l'année à venir jusqu'à la fin du mandat.

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024

**Participation  
citoyenne,  
environnement  
et urbanisme**

## 1 Participer et collaborer pour avancer ensemble

Des actions ciblées pour sensibiliser et informer les habitants. Avec les partenaires du territoire, la commune poursuit les actions de sensibilisation et d'informations. La concertation est mise en œuvre sur plusieurs projets d'envergure.

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuite des déambulations, réunions publiques/thématiques dans les quartiers;
- ▶ Concertation sur les aménagements publics notamment les aires de jeux;
- ▶ Échanger avec les acteurs des Brasseries sur le devenir et le partage du site et son activité;
- ▶ Un nouveau format d'accueil des nouveaux habitants;
- ▶ Développement d'un réseau d'échange d'expériences avec d'autres collectivités (tiers lieux, Développement Durable...);
- ▶ Échanger sur la mutation des espaces dont l'urbanisme transitoire sur Les Rives de Meurthe;
- ▶ Dernière étape de la concertation des usagers et des familles sur le projet de l'espace multi activités;
- ▶ Poursuivre le développement du Lopin de Léo comme espace potager mis à disposition des associations locales pour construire des ateliers de renforcement du lien social mais aussi d'échanges et d'apprentissage de techniques de jardinage au naturel.

## 2 Faire vivre le jumelage

Maxéville est jumelée avec Ramstein Miesenbach en Allemagne depuis 1991, et avec Poienile Izei en Roumanie depuis 2005. En septembre 2022, Maxéville et Imouzzar du Kandar au Maroc, dont les premières relations datent de 1995 autour d'une coopération dans le domaine des déchets solides, ont renoué contact par l'accueil en mairie d'une délégation marocaine.

### Pour 2024 :

- > Renouer les contacts avec le village de Poienile Izei par l'accueil d'une délégation roumaine à organiser en lien avec le Comité de Jumelage;
- > Poursuivre le soutien au comité de jumelage par la mise en place de ses actions et notamment avec notre ville jumelée de Ramstein Miesenbach.

## 3 Une communication régulière

La ville de Maxéville communique auprès de ses habitants par différents canaux. Les supports imprimés, tels que le journal municipal, affiches ou dépliants divers selon les animations proposées par les services de la Ville, sont déposés dans les boîtes aux lettres ou laissés en libre accès au sein des équipements municipaux. Soucieuse de préserver l'environnement, la municipalité fait toujours le choix d'une communication ciblée sur des supports issus de forêts gérées durablement. Une utilisation des canaux numériques (site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux...) est également réfléchi raisonnablement selon les messages.

### Pour 2024 :

- ▶ Continuer à privilégier l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement et limiter les quantités d'impression de façon raisonnable;
- ▶ Dynamiser les divers réseaux sociaux de la collectivité afin de stimuler la participation citoyenne en ligne tout en restant vigilant à ce pas creuser la fracture numérique auprès des habitants les plus éloignés des outils digitaux;
- ▶ Utiliser et dynamiser les nouveaux panneaux lumineux budgétisés en 2023 et nouvellement implantés sur le territoire de Maxéville. Ces trois écrans en couleurs sont volontairement disposés dans des quartiers différents de la ville. Ils permettent une communication quasi-instantanée avec les habitants.

## 4 Des groupes scolaires maxévillois en réhabilitation

La commune poursuit l'amélioration thermique et le confort des bâtiments scolaires.

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuite des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Saint Exupéry et finition de la désimperméabilisation de la cour de la maternelle. Réception des travaux en mars 2024;
- ▶ Projet d'extension de la restauration collective et mise aux normes de la cage d'escalier (incendie, accessibilité) du groupe scolaire Jules Romains, avec le choix du maître d'œuvre;
- ▶ Poursuite du projet d'espace multi activités sur le quartier Centre : finalisation du programme et choix d'une équipe de Maitrise d'Œuvre par une procédure de concours. Réflexion sur la conservation du préau et sur la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire André Vautrin;
- ▶ Poursuite des derniers travaux d'adaptation de l'école Moselly avec la mise en place d'une ventilation, et la réhabilitation de la salle de motricité;
- ▶ Réception des travaux d'accessibilité de la cour maternelle André Vautrin par la mise en œuvre d'un élévateur;
- ▶ Réalisation de diagnostics techniques (thermique et électrique) sur le groupe scolaire André Vautrin.

## 5 Un patrimoine communal à conforter en favorisant la sobriété énergétique

En lien avec le Plan de Sobriété Énergétique de la commune validé en 2022, l'amélioration thermique et le confort des bâtiments communaux pour des services de qualité restent une priorité. La commune rénove ses bâtiments et construit de nouveaux services en étant soucieuse de son impact écologique.

### Pour 2024 :

- ▶ Travaux en régie d'entretien sur l'ensemble du patrimoine communal;
- ▶ Travaux d'accessoirisations des équipements de chauffage (calorifugeage de réseaux, équipements de têtes de robinets thermostatiques, mise en place de déstratificateurs dans les grands espaces) et toujours le contrôle des occupations pour réguler le chauffage;
- ▶ Poursuite du changement des sources lumineuses basse consommation sur les bâtiments (écoles, ancienne trésorerie publique, complexe sportif Léo Lagrange...);
- ▶ Finalisation des travaux des étudiants de l'IUT BRABOIS sur les projets thermiques et d'amélioration du confort dans les complexes sportifs;
- ▶ Poursuite du soutien de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) sur le suivi et l'amélioration de la gestion des énergies dans les bâtiments publics avec le soutien de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable;
- ▶ Poursuite des travaux en lien avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée et actions dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité;
- ▶ Assurer la poursuite des marchés de maintenance et de suivi réglementaire;
- ▶ Réalisation d'un programme de travaux annuels dans les bâtiments communaux pour réduire les coûts de fonctionnement;
- ▶ Poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public en lien avec la Métropole du Grand Nancy (MGN), par la mise en place de LED et la diminution de l'intensité lumineuse;
- ▶ Réduction de l'arrosage des espaces verts par les services techniques : suivi du remplacement de fleurs annuelles par des vivaces, qui consomment moins d'eau en été, amélioration de la récupération des eaux de pluie sur le parc Léo Lagrange;
- ▶ Travaux d'amélioration de l'éclairage public dans le parc du Centre, permettant d'associer confort et économie d'énergie;
- ▶ Travaux en façade sur l'Hôtel de Ville (menuiseries, volets) afin de traiter le problème de confort d'été;
- ▶ Poursuite des aménagements extérieurs du Centre Technique Municipal par la réalisation de parkings. Avec une volonté communale d'impact réduit sur son environnement (désimpérisation des sols, récupération d'eau, plateforme de lavage).

## 6 Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries

La poursuite de la rénovation du patrimoine communal tout en intégrant les nouveaux projets nécessite une programmation financière et technique qui se réalise au travers d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Le programme important de travaux des Brasseries en fait partie. Le travail de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en 2022 et 2023 a permis de définir les priorités d'intervention afin de conforter les activités en place et les développer.

### Pour 2024 :

- ▶ La poursuite du travail du Comité Brasseries;
- ▶ La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement du site;
- ▶ Travaux de maintenance courante sur les bâtiments du site;
- ▶ Lancement d'une souscription auprès de la Fondation du patrimoine suite à l'acquisition en 2023 d'une collection des Brasseries ; et définition du projet autour de sa valorisation en lien avec de nombreux partenaires (acteurs du site, archives départementales, association mémoire de Maxéville...) en vue d'un événement d'envergure en 2025 (exposition, conférence, dégustation...);
- ▶ Les travaux sur le site :
  - ▷ derniers travaux d'accessibilité et réalisation d'études acoustiques pour la halle des quais;
  - ▷ réception des travaux de toiture et de désamiantage de la Maison des Directeurs au printemps 2024 ; suivie par l'engagement des travaux de rénovation des intérieurs, de la façade, et par la définition des travaux intérieurs à réaliser;
  - ▷ choix d'un maître d'œuvre pour le traitement et l'aménagement de l'esplanade.

## 7 Le marché de producteurs

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuite du marché hebdomadaire et des rendez-vous musicaux;
- ▶ Accueil de nouveaux commerçants;
- ▶ Poursuite des animations liées au développement durable.

## 8 Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois

*Mieux accueillir les habitants dans les espaces publics et dans une philosophie de « gestion raisonnée ».*

### Pour 2024 :

- ▶ Entretien des sentiers de la commune : sentier des Carrières, sentier Meurthe et Canal...;
- ▶ Réflexion sur la préservation et valorisation des zones de jardins;
- ▶ Réflexions sur les jardins familiaux : délocalisation, nouveaux sites... et sur la pratique du jardinage avec l'accueil de l'association « Jardinot » sur la Ferme urbaine;
- ▶ Poursuite des travaux sur la biodiversité et les coteaux avec la MGN;
- ▶ Poursuite de la gestion différenciée des espaces : fauchage tardif, éco-pâturage, entretien des nouveaux espaces plantés du cœur de village, réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville, mise en œuvre du plan de gestion du parc arboré suite au diagnostic sanitaire 2023 (préconisations de maintien, de taille ou d'abattage);
- ▶ Inventaire participatif des hirondelles sur l'ensemble de la commune afin de mieux les connaître, les protéger et les intégrer lors des travaux de rénovation. En lien avec un service civique chez Flore54;
- ▶ Poursuivre la dynamique de vie de quartier engagée sur le Lopin de Léo, dans le cadre de différents ateliers mis en place;
- ▶ Réalisation des travaux de renouvellement et d'amélioration des aires de jeux et de leur sécurisation : nouvelle clôture et pergola au parc de la mairie, toboggan à l'aire de la Blette au Champ-le-Boeuf, sol et barrière au parc Marcel Laage, nouvelle balançoire au parc Léo Lagrange, petits aménagements à la Balance;
- ▶ Poursuite de l'aménagement du parc de la Mairie : éclairage, mobilier...;
- ▶ Entretien du mobilier urbain sur les cheminements des habitants (arrêt de bus, zones de repos...);
- ▶ Finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) affichant la volonté de la commune de maîtriser son développement urbain, de valoriser son patrimoine et de préserver ses espaces naturels : rédaction du règlement, zonages, réunion d'information aux habitants, enquête publique;
- ▶ Finalisation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) permettant la mise en œuvre de la réglementation publicitaire;
- ▶ Poursuite de la politique de gestion des déchets ménagers avec la MGN : accompagnement de la mise en place de l'obligation du tri des déchets alimentaires et des déchets verts de jardins;
- ▶ Gestion des mégots de cigarettes sur le domaine public : mise en place du programme d'actions de la « Responsabilité Élargie du Producteur (REP) élargie aux Mégots »;
- ▶ Compostage partagé : démarrage de la collecte des déchets de cuisine de la cantine scolaire et de l'épicerie solidaire du centre au Parc Mairie.

## 9 Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée

*En complément du dispositif d'aides de la politique de l'Habitat menée par la Métropole du Grand Nancy, la commune apporte des aides financières pour les travaux thermiques (façade et menuiseries). Suite au succès des derniers programmes d'aides de la commune, cette dernière a décidé d'augmenter son soutien financier et de cibler les aides sur les besoins actuels des habitants d'économie d'énergie.*

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) et des aides communales par un accompagnement personnalisé et gratuit pour les Maxévillois par la Société Publique Locale (SPL) Grand Nancy Habitat.

## 10 Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées

*La commune met en valeur ce patrimoine naturel de qualité.*

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuite du référencement de nouveaux sentiers sur la commune;
- ▶ Travail en lien avec la MGN sur la thématique sentier.

## 11 Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules

*En partenariat avec les services de la Métropole du Grand Nancy, la commune améliore le réseau viaire par la réfection de voirie, la sécurisation, l'adaptation du stationnement.*

### Pour 2024 :

- ▶ En lien avec la MGN, la rue de l'Orne va être réaménagée;
- ▶ Pose d'une nouvelle pompe à vélo dans le quartier Léo Lagrange;
- ▶ Réalisation des derniers travaux de rénovation et d'accessibilité de l'église (rampes et porte principale);
- ▶ Travail avec la MGN sur l'amélioration du réseau de pistes cyclables (rue du Gué) et de partage de la voirie (association Atelier Vélo, Police Municipale) ; sur le développement de range-vélos (proche des nouveaux équipements) et sur l'amélioration des trajets intermodaux « bus/vélos »;
- ▶ Poursuite de la réflexion avec la MGN sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération : parkings relais, Urbanloop...;
- ▶ Poursuite et concertation sur l'étude du programme de travaux conduite par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est pour le mur anti bruit rue de la Justice le long de l'A31.

De plus, sur le thème de la mobilité, la commune de Maxéville répond à ses obligations d'intégrer progressivement dans sa flotte de véhicules des véhicules électriques.

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024

## Éducation, petite enfance et jeunesse

## 1 Favoriser la vie et la réussite scolaire

La Ville de Maxéville est un acteur de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Éducation nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle, et s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer.

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif : de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir.

L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen. L'école au-delà de ses objectifs d'égalité doit permettre d'atteindre plus d'équité dans notre société, lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun

de manière universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre « Ville amie des enfants ». La politique éducative de la Ville se traduit par des accompagnements financiers (projet d'école, réseau social éducatif ONE, petits déjeuners), des soutiens techniques, humains (animateurs, ATSEM) et de nombreux investissements (travaux, informatiques).

Enfin, l'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie de savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'étude réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

### Pour 2024 :

- ▶ **Poursuite des Activités Périscolaires Récréatives et Éducatives de Maxéville (APREM);**
- ▶ **Finalisation de la rénovation du groupe scolaire Saint Exupéry;**
- ▶ **Lancement de la création d'un espace multi activités sur le quartier centre;**
- ▶ **Lancement de l'agrandissement de la salle de restauration à l'école élémentaire Jules Romains;**
- ▶ **Favoriser le lien école - famille :**
  - ▷ Maintenir les temps d'échanges dédiés aux parents au sein des établissements scolaires (cafés des parents);
  - ▷ Développer les temps parents-professionnels de la Petite-Enfance-professionnels de l'Éducation Nationale pendant les temps de rentrée scolaire;
  - ▷ Valoriser, accompagner, et soutenir les parents dans leur fonction parentale;
  - ▷ Permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et aux professionnels d'un soutien avec la présence d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) dans les écoles;
  - ▷ Accompagner les familles dans la scolarisation dès 2 ans en fonction des besoins de l'enfant (séparation parents-enfants, propreté...).
- ▶ **Maintenir et développer les accompagnements communaux pour les projets d'école :**
  - ▷ Financement des classes transplantées;
  - ▷ Favoriser les projets culturels;
  - ▷ Favoriser la pratique du sport, notamment via le projet classes olympiques;
  - ▷ Maintenir des équipements numériques de qualité pour optimiser les apprentissages.

### ▶ **Maintenir et développer les projets annexes à la vie scolaire :**

- ▷ Poursuite du Conseil Municipal d'Enfants, organisation de leurs actions (Action contre le harcèlement, interdiction de fumer aux abords des écoles, sortie à l'Assemblée nationale ou à la Région);
- ▷ Garantir l'accès aux APREM de manière gratuite;
- ▷ Veiller à la qualité nutritionnelle et à la variété des repas proposés;
- ▷ Continuer à proposer un petit-déjeuner gratuit aux élèves;
- ▷ Maintenir tous les services périscolaires (matin, midi, soir, APREM, mercredi) afin de permettre aux enfants de s'épanouir par le biais d'activités ludiques;
- ▷ Travailler à une synergie plus forte entre les projets d'école et les projets pédagogiques périscolaires;
- ▷ Éveiller les enfants aux arts, à la culture et à la découverte du monde;
- ▷ Accompagner les enfants à imaginer la transition écologique;
- ▷ Mettre en relation le tissu associatif avec les écoles et les accueils périscolaires.

### ▶ **S'engager dans la lutte contre les inégalités :**

- ▷ Proposer des tarifs périscolaires adaptés à chaque famille;
- ▷ Poursuivre la tarification sociale de la cantine à partir de 1€;
- ▷ Accompagner les familles vers la culture, la lecture, les classes transplantées.

### ▶ **Développer les relations entre l'école, les familles et la Ville :**

- ▷ Conserver et développer des espaces d'échanges entre tous les acteurs;
- ▷ Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.

### ▶ **Santé :**

- ▷ Maintenir les activités d'éveil et de motricité aux enfants de 0 à 6 ans au sein du Relais Petite Enfance et de la Cité Educative;
- ▷ Maintenir au sein des écoles maternelles les actions de sensibilisation à l'hygiène;
- ▷ Poursuivre la mise en place d'actions sport-santé auprès des écoles élémentaires;
- ▷ Permettre aux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'être au plus proche des familles en proposant sur la commune des permanences des professionnels du Département;
- ▷ Accompagner les parents dans le développement de leur enfant lors des permanences Petite-Enfance, en lien avec la PMI;
- ▷ Proposer des actions sport/santé.

### ▶ **Aide à la scolarité :**

- ▷ Renforcer l'accompagnement des enfants dans le cadre de la Réussite Éducative afin de réduire les inégalités de chances;
- ▷ Proposer des ateliers facilitateurs de langage auprès des grandes sections de maternelle;
- ▷ Proposer des ateliers positifs aux collégiens en recherche de voie professionnelle;
- ▷ Maintenir le soutien à la scolarité à domicile dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (DRE);
- ▷ Maintenir l'offre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur le quartier de Champ(le-Boeuf via l'Espace de Vie Sociale (EVS).

### ▶ **Culture :**

- ▷ Renforcer le DRE avec des actions innovantes (théâtre d'improvisation, projet culturel, émission radio...);
- ▷ Développer des actions culturelles autour du livre et des arts;
- ▷ Proposer des sorties culturelles aux familles.

## Petite-Enfance & Enfance : 2 proposer un parcours éducatif de l'enfant pour son plein épanouissement

La volonté politique de la municipalité pour un engagement fort de soutien et d'accompagnement des familles et des enfants sur un parcours de 0 à 18 ans a été souligné par l'obtention du titre Ville Amie des Enfants.

### Accompagner à la parentalité

La Ville de Maxéville a pour volonté de contribuer à créer un environnement favorable à l'exercice de la fonction parentale, au développement de l'enfant, notamment en valorisant les compétences et l'épanouissement du parent. Cependant, il reste néanmoins nécessaire et primordial d'accompagner les parents le plus tôt possible dans leur fonction parentale.

### Pour 2024 :

- ▶ Faire accompagner les parents dans leur fonction parentale en proposant des permanences Petite-Enfance;
- ▶ Célébrer la naissance des nouveaux nés de Maxéville via l'organisation d'une cérémonie afin de présenter la commune, ses engagements et actions envers la Petite-Enfance et le soutien à la Parentalité;
- ▶ Réduire les inégalités au moment de la naissance en remettant un sac de naissance;
- ▶ Renforcer l'accompagnement des familles avec la présence d'un EJE en maternelle;
- ▶ Maintenir les ouvertures du Lieu d'Accueil Enfant-Parent l'Envol;
- ▶ Développer les actions du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents.

### Coordination des professionnels :

Le partenariat est une des composantes du développement social local. Cette démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, doit permettre d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions des Maxévillois.

### Pour 2024 :

- ▶ Maintenir la participation de la Ville aux coordinations des professionnels Petite-Enfance (Comité Technique de Soutien à la Parentalité, Coordination Petite-Enfance de la Métropole, Coordination départementale des Relais Petite-Enfance, journées LAPE Lorraine...);
- ▶ Renforcer la professionnalisation en proposant des formations aux professionnels dans le cadre de la Cité Éducative et dans le cadre du Relais Petite-Enfance Le Nid;
- ▶ Maintenir les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle;
- ▶ Maintenir les séances de supervision pour les professionnels de la Petite-Enfance et la proposer pour le Dispositif de Réussite Éducative;
- ▶ Faire vivre au sein de la coordination les boîtes pédagogiques à destination des écoles;
- ▶ Pérenniser les Rencontres de la Petite-Enfance et de la Parentalité.

### Favoriser l'accueil des jeunes enfants

Chaque famille, en fonction de sa situation et de ses besoins doit pouvoir prétendre à un accueil de qualité pour son enfant, qu'il soit individuel ou collectif.

### Pour 2024 :

- ▶ Maintenir l'offre d'accueil collectif et individuel en maintenant les partenariats avec les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et en promouvant le métier d'assistant maternel;
- ▶ Permettre aux familles monoparentales et/ou en insertion professionnelle de trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins en maintenant la réservation de 2 berceaux au multi-accueil Les Colibris;
- ▶ Poursuivre les activités du Relais Petite-Enfance Le Nid, lieu de ressources pour les familles et les assistantes maternelles en mettant l'accent sur la promotion du métier d'assistant maternel.

## 3 Parcours Jeune

Le choix de la ville de Maxéville est de travailler dans une logique de « parcours jeune » tenant compte des caractéristiques des tranches d'âge car les attentes ne sont pas les mêmes entre enfants, adolescents et jeunes adultes. L'impératif de la mixité et l'accès au service public seront déclinés à travers les thématiques de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

### Pour 2024 :

- ▶ Faire des structures d'accueil Max'anim, Team Ados, Accueil jeune, des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les jeunes de 6 à 18 ans :
  - ▶ Proposer une offre de service extrascolaire au plus près des besoins des jeunes;
  - ▶ Développer l'Accueil jeune;
  - ▶ Proposer des rendez-vous sportifs afin de permettre à chacun de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sportives;
  - ▶ Encourager les projets et les initiatives des jeunes (projet culturels ou sportifs);
  - ▶ Permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, écrivains;
  - ▶ Accueillir les enfants en situation de handicap et faciliter leur inclusion.
- ▶ Accompagner les plus de 16 ans dans leurs orientations et leurs projets :
  - ▶ Poursuivre le soutien aux associations proposant des chantiers jeunes qui permettent de mobiliser des jeunes qui sont en rupture;
  - ▶ Organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16-18 ans qui viennent se faire recenser (avec leurs parents) avec la présentation du service jeunesse, du service Emploi;
  - ▶ Se rapprocher des acteurs culturels et sportifs du territoire afin de mettre en place un dispositif « ambassadeurs » : chaque acteur pourra solliciter les services communaux lorsqu'il rencontre un jeune en difficulté;
  - ▶ Accompagner les jeunes en recherche d'emploi via une approche systémique par la Mission Locale;
  - ▶ S'appuyer sur la Cité Éducative pour développer des actions innovantes.

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024

**Solidarité,  
séniors, handicap,  
développement  
économique, soutien  
aux commerces et  
à l'artisanat**

La municipalité se positionne sur des projets d'action sociale variés, visant notamment à combler les interstices des actions de droit commun. Pour cela, elle s'appuie sur une bonne connaissance des besoins des publics, des manques et du partenariat dans les différents champs de l'action sociale.

La ville, à travers le Pôle Solidarité et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) témoigne d'un engagement fort et durable dans l'accueil du jeune enfant, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la lutte contre la pauvreté et la précarité recherchant l'anticipation et l'amélioration continue tant au niveau de l'accompagnement des parcours des usagers, que de l'évolution des organisations.

### Renforcer et améliorer la qualité du service public via notamment :

- ▷ Une restructuration des accueils de la Maison du Lien et Solidarité et du Relais Champ-le-Bœuf en développant la polycompétence et afin d'offrir un accueil sur mesure et singulier à chaque administré;
- ▷ Une meilleure fluidité avec les bailleurs dans les demandes de logement social via la mise en place au niveau métropolitain d'un service information et d'accueil du demandeur de logement;
- ▷ Un projet éducatif petite-enfance ambitieux pour soutenir les parents et le développement de l'enfant;
- ▷ Un renforcement des démarches « d'aller-vers » pour toucher les publics là où ils se trouvent.

### Renforcer les mesures de justice sociale via notamment :

- ▷ Un nouveau règlement des aides sociales facultatives du CCAS pour permettre d'être davantage en phase avec la diversité des situations;
- ▷ Un renforcement des mesures de lutte contre la précarité énergétique;
- ▷ Un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi;
- ▷ Des places en établissement d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion sociale et professionnelle;
- ▷ Des actions de lutte contre l'isolement et de soutien aux aidants.

### Travailler en partenariat et développer la transversalité via notamment :

- ▷ Un partenariat institutionnel et associatif au cœur de l'action sociale du Pôle Solidarité;
- ▷ Un travail d'accompagnement et concertation avec les acteurs économiques (entreprises et structures d'insertion) du territoire;
- ▷ Une Convention Territoriale Globale élargie en lien avec la CAF;
- ▷ Une complémentarité de service à construire au niveau du Service Public de l'Emploi avec la mise en œuvre de la réforme France Travail;
- ▷ Une participation active au Pacte de Solidarité mis en place par l'État et sa déclinaison métropolitaine;
- ▷ La volonté de placer l'utilisateur au cœur des dispositifs en l'associant à chaque étape de son accueil à l'accompagnement (enquête de satisfaction au Lieu d'Accueil Enfants Parents, comité des usagers des épiceries...).

La ville de Maxéville, forte de son histoire et de son expertise, voit également son action guidée par la recherche permanente de l'innovation, à différentes échelles d'action et d'intervention (Cité Éducative, 1000 jours, Territoire Zero non Recours, Groupement local pour l'emploi...).

Dans un contexte marqué par une crise sociale et économique qui nécessairement impacte les plus fragiles, la Ville prévoit de déployer son action autour de 3 grands axes transversaux, permettant de mettre en avant des actions, dispositifs et projets spécifiques.

## 1 Maintenir la solidarité en veillant à s'adapter à chacun, avec pour objectif de lutter contre le non-recours des droits

### Pour 2024 :

- ▶ Maintenir un accueil et une accessibilité de service pour permettre un accompagnement global et un accès aux droits facilité;
- ▶ Participer à l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours, dispositif « aller vers » pour lutter contre le non-recours des droits et des aides;
- ▶ Accompagner les personnes en difficulté de façon digne pour retrouver une autonomie;
- ▶ Lutter contre la fracture numérique, promouvoir l'outil numérique et accompagner les publics éloignés des nouvelles technologies (bornes tactiles, tablettes du CCAS, ateliers d'initiation...);
- ▶ Favoriser le partenariat institutionnel et associatif et développer un maillage efficace pour apporter une aide qui soit la plus adaptée à chaque Maxévillois;
- ▶ Conforter l'Espace de Vie Sociale, structure d'animation de la vie sociale, développer la participation des habitants en les impliquant à la construction de projets participatifs (séjour court, réveillon solidaire...), les rendre acteurs de cet outil de lien social et de vivre-ensemble, afin qu'il s'adapte au mieux aux besoins du quartier;
- ▶ Maintenir et adapter l'offre des épiceries solidaires en instituant un comité des usagers, permettant de veiller à l'efficacité toujours plus efficace de ce dispositif d'accompagnement et de retour à l'autonomie des publics en situation de précarité.

## 2 Maintenir un accès à la santé

*La santé est une composante essentielle des enjeux poursuivis par la ville dont l'impact sur les autres politiques (éducation, transport, logement, politique économique...) concourt significativement à la réduction des inégalités sociales. L'intervention de la ville témoigne ainsi d'une capacité opérationnelle à résoudre localement les situations d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé.*

### Pour 2024 :

- ▶ Poursuivre les actions Santé et les engagements de la Ville dans les grandes campagnes de prévention et de bien-être;
- ▶ Poursuivre les réflexions avec les partenaires et s'assurer d'une offre de soins correspondant aux besoins de la population;
- ▶ S'assurer autour des épiceries solidaires d'un équilibre nutritionnel et diversifié dans l'aide alimentaire;
- ▶ Poursuivre le travail mené autour de la précarité menstruelle, en continuant la sensibilisation des jeunes publics, voire très jeunes (précocité menstruelle) et ceux fragiles.

### 3 Accompagner le parcours locatif

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants : aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome, construire un processus d'accès à un logement adapté, aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement. Avec 67% de logements sociaux et un quartier engagé dans le cadre de la rénovation urbaine, le lien avec les bailleurs est permanent dans les politiques de solidarité.

#### Pour 2024 :

- ▶ Accompagner les demandes de logement et travailler avec les bailleurs, les services de la Métropole et de l'État à une veille sociale sur les différents quartiers de la ville pour favoriser la mixité et le bien-vivre ensemble;
- ▶ Favoriser le maintien dans le logement et le travail de prévention engagé avec les bailleurs, en lien avec le dispositif métropolitain qu'est le Fonds de Solidarité Logement notamment en cette période de précarité énergétique;
- ▶ Accompagner le projet de renouvellement urbain et le relogement des publics concernés;
- ▶ Accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier, notamment lors de travaux (veille, concertation...);
- ▶ Maintenir la démarche de Gestion Urbaine de proximité sur les Quartiers Prioritaires de Ville (QPV) et les déambulations sur les quartiers pour prendre en compte les attentes, les doléances des administrés.

### 4 Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des séniors et personnes en situation de handicap

La municipalité s'est engagée auprès du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés et a candidaté au label. Cette démarche a permis de travailler un diagnostic participatif avec les séniors Maxévillois et les partenaires de la Ville. Huit thématiques ont été travaillées :

- ▷ L'habitat;
- ▷ Les transports et mobilité;
- ▷ Les espaces extérieurs et bâtiments;
- ▷ La culture et les loisirs;
- ▷ Le sentiment de sécurité;
- ▷ Le lien social et la solidarité;
- ▷ La participation citoyenne et l'emploi;
- ▷ L'autonomie, les services et soins;
- ▷ L'information et la communication;
- ▷ Le développement économique des territoires et l'attractivité

Ce diagnostic va permettre de réfléchir ensemble à un plan d'action commun pluriannuel. Le service séniors s'est également engagé auprès des aidants en proposant des moments de détente avec leur aidé.

### Pour les séniors 2024 :

- ▶ Maintenir les prestations à domicile afin de permettre aux séniors de vivre chez eux dans de bonnes conditions (aide à domicile et à la personne, portage de repas, téléassistance...);
- ▶ Maintenir les actions proposées par l'équipe citoyenne Monalisa afin de rompre l'isolement des personnes isolées : visites de courtoisie, accompagnement aux déplacements...;
- ▶ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs notamment en proposant deux séjours de 8 jours ainsi que des sorties à la journée;
- ▶ Favoriser l'activité physique et cérébrale des séniors en maintenant les activités gym douce, sophrologie et ateliers mémoire;
- ▶ Sensibiliser les séniors par des ateliers ou manifestations diverses (ateliers numériques, sensibilisation prévention routière, information sur l'adaptation du logement...);
- ▶ Maintenir et développer des activités intergénérationnelles avec le Relais Petite-Enfance Le Nid, les crèches et le service jeunesse ou encore avec les foyers clubs, les Ehpad ou le tout public;
- ▶ Poursuivre le dispositif "Allô Écoute séniors" afin de rompre l'isolement;
- ▶ Maintenir des moments de convivialité avec la remise des colis de Noël, les 2 repas aux séniors (dansant et spectacle) ainsi que les visites d'anniversaire;
- ▶ S'investir davantage auprès des aidants afin de les soutenir dans leur quotidien;
- ▶ S'engager auprès du Réseau Mondial Villes Amies des Aînés de l'OMS.

### Pour les personnes en situation de handicap en 2024 :

- ▶ Maintenir les prestations à domicile afin de garantir aux personnes en situation de handicap un maintien à domicile dans de bonnes conditions (portage de repas, téléassistance, petits travaux...);
- ▶ Recenser les personnes Maxévilloises en situation de handicap;
- ▶ Mettre en place un dispositif de prises de contact téléphonique régulier pour rompre l'isolement;
- ▶ Offrir des moments de convivialité en maintenant la remise des colis de Noël;
- ▶ Faire rencontrer le monde de l'entreprise et celui du handicap : participation et communication autour du DUODAY;
- ▶ Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les décisions communales par l'intermédiaire de la commission communale d'accessibilité;
- ▶ Adapter la ville aux besoins des personnes en situation de handicap, tant sur la rénovation des bâtiments, du mobilier urbain, que dans l'adaptation des manifestations communales;
- ▶ Informer et sensibiliser les personnels communaux à l'accueil des personnes en situation de handicap pour permettre une meilleure prise en compte des demandes, en fonction des handicaps rencontrés;
- ▶ Faire se rencontrer les personnes (adultes et enfants) pour permettre une meilleure inclusion et changer la vision du handicap.

## 5 Favoriser l'accès à l'emploi

La ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois :

► *Après des partenaires, par l'animation de la Gouvernance Territoriale Emploi (GTE), qui réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire (le conseil départemental, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, le Pole Emploi, les associations d'insertion, les Associations Territoire Projet ATP, l'association Maxéville ARTICOM). Grâce à cette coordination, des manifestations ont pu être mise en place, permettant aux entreprises de rencontrer des demandeurs d'emploi et d'ouvrir leurs portes par la mise en place du forum Objectif Emploi et les Chemins de la Découverte de Saint Jacques Activités.*

► *Après des demandeurs d'emploi, par la mise en place d'un Groupe Local Pour l'Emploi (GLPE) ; Cette expérimentation en partenariat avec les services de la Préfecture, permet aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation, d'avoir un contact et un accompagnement rapide (2 jours max de prise de contact) et sur-mesure.*

*La ville propose également un accompagnement individuel adapté à l'âge de la personne avec une antenne Mission Locale gérée par la commune et une présence des Correspondants de Parcours pour les + de 26 ans.*

### Pour 2024 :

- Poursuivre et consolider les outils en matière d'emploi et de développement économique (la Gouvernance Territoriale Emploi GTE, le Groupe Local Pour l'Emploi GLPE, le forum Objectif Emploi, Les chemins de la Découverte...);
- Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi Maxévillois en allant à la rencontre du public dans les associations sportives et culturelles et en allant chercher les personnes qui traditionnellement ne se font pas accompagner et construire avec elles un parcours avec différentes étapes: levée des freins, formation, chantiers d'insertion, entrée en entreprise;
- Rapprocher les entreprises, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi, avec une attention sur les métiers et les filières en tension, travail sur les représentations de certains métiers, continuer à mobiliser les acteurs associatifs et économiques sur le sujet;
- Poursuivre la lutte contre les freins liés à l'accès à l'emploi, en particulier la mobilité et les gardes d'enfants, en prolongeant le partenariat avec la Métropole du Grand Nancy et autres organismes;
- Reconduire le soutien de la ville de Maxéville au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à ses actions économiques et en faveur de l'emploi;
- Poursuivre le travail avec les associations, comme les coaching flash lors du forum emploi avec l'associations professionnels des coachs de l'Institut Commercial de Nancy (ICN) et le lien étroit avec les organismes de formation, en particulier le Pôle Formation UIMM qui est une chance sur notre territoire;
- Améliorer le service que nous rendons aux demandeurs d'emploi en constituant des groupes de demandeurs d'emploi pour échanger avec eux sur leur vision et leurs aspirations, travailler avec la Maison De l'Emploi (MDE) sur les améliorations possibles dans l'accompagnement.

## 6 Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

La commune assure une mission de développement économique de proximité auprès de différents réseaux territoriaux telles que les deux associations « ATP », Saint Jacques Activités, Nancy Porte Nord et Maxéville ARTICOM (association des artisans et commerçants de Maxéville). Un autre défi consiste à mettre en relation offre des entreprises et demande d'emploi.

### Pour 2024 :

- Soutenir les partenaires emploi et développement économique de la ville et les accompagner à travers la GTE qui sera mise à jour avec l'adhésion de nouveaux partenaires;
- Renforcer les partenariats existants en valorisant les opportunités d'insertion sur le territoire (structures d'Insertion par l'Activité Économique IAE, organismes de formation) et en envisager de nouvelles en lien avec les besoins de la population;
- Asseoir la notoriété et la régularité du forum emploi ; devenu « Objectif Emploi » et reconnu à l'échelle métropolitaine comme forum de l'insertion;
- Conforter l'initiation des potentiels à la création d'entreprise (Alexis, ADIE, France Active Lorraine...);
- Poursuivre le soutien à la redynamisation de Maxéville ARTICOM et de l'ATP Nancy Porte Nord;
- S'inscrire dans une démarche dynamique avec les acteurs de l'innovation du territoire pour la mise en place d'un projet d'agriculture et d'innovation et rendre cette démarche accessible aux habitants.

## 7 Renforcer l'attractivité du territoire

La ville de Maxéville est un point d'entrée de la Métropole du Grand Nancy. La situation géographique privilégiée (entrée dans l'axe Paris Toul et Metz) permet d'attirer des entreprises de renom, nationales et parfois à dimension internationale, à caractère innovant et des associations d'accompagnement à l'insertion de grande envergure (Retravailler Lorraine, ALEXIS, BGE,...). Le futur quartier Alstom avec le projet d'implantation de la cité judiciaire, les mouvements d'entreprises (fermetures et créations), la réhabilitation du site des Brasseries sont autant de mouvements qui impactent la vie du quartier du « centre » de Maxéville.

Fort du diagnostic « centre-ville », réalisé en 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la ville a développé un plan d'action de redynamisation afin d'améliorer la visibilité des commerces et de rendre le secteur Centre et Meurthe Canal plus agréable et attractif.

### Pour 2024 :

- Maintenir et poursuivre le lien de proximité avec les entreprises et associations s'installant sur le territoire;
- Poursuivre le plan d'action pour redynamiser les commerces de proximité et l'attractivité du « centre-ville »;
- Suivre les réflexions menées par la Métropole concernant l'aménagement du quartier Alstom et Meurthe Canal, et les conséquences sur la ville;
- Poursuivre le soutien apporté aux acteurs économiques et associatifs sur le site des Brasseries.

## 8 Décliner le nouveau contrat de ville « Quartiers 2030 » sur les QPV maxévillois

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction du nouveau contrat de ville. Ce dernier est porté par la Métropole qui a réalisé des enquêtes auprès des habitants et des groupes de travail avec les acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires. Au niveau de Maxéville, une enquête de proximité a été menée auprès des résidents dans les quartiers de Champ-le-Bœuf et des Aulnes. Les associations des quartiers et les institutions ont participé à la rédaction des objectifs opérationnels pour les quartiers du Plateau de Haye.

### Pour 2024 :

- ▶ S'approprier le nouveau contrat de ville et développer de nouvelles actions en lien avec les objectifs opérationnels du Plateau de Haye;
- ▶ Renforcer la gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye;
- ▶ Développer les coopérations et les actions inter-acteurs en faveur de l'insertion socio-professionnelle;
- ▶ Renforcer le service de médiation sociale et consolider les liens avec la prévention spécialisée;
- ▶ Continuer à s'appuyer sur le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et permettre aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement;
- ▶ Poursuivre le travail engagé par la Cité Éducative du Plateau de Haye et améliorer la coordination des dispositifs afin de parvenir à des « Territoires à haute qualité éducative »;
- ▶ Adapter et renforcer les actions de santé pour répondre au mieux aux besoins des habitants;
- ▶ Favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble au sein des quartiers.

# Sports, culture, loisirs et associations

Parce que la culture n'est fondamentalement ni marchande ni rentable, pas plus que la santé ou l'éducation, parce que sa valeur est tout autre, au service de l'humain, là où les liens priment sur les biens, il est vital d'accompagner les capacités culturelles et citoyennes du territoire. La pratique sportive, culturelle mais aussi l'investissement associatif et le bénévolat, sont de réels leviers de cohésion et de développement. Forte de ces convictions, la municipalité œuvre à préserver et développer cet indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal.

## 1 Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale

### Soutenir la vie associative

Par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions, la municipalité accompagne et conseille les associations sportives, culturelles et de loisirs.

- ▷ Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives, dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national;
- ▷ Poursuivre l'accompagnement de projets culturels (Mémo...);
- ▷ Mission de conseil et d'appui aux associations pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville.

### Structurer l'offre de service et d'équipement

La municipalité s'emploie également à proposer une offre de services et d'équipements culturels (médiathèque et ludothèques) et sportifs (les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys) de qualité répondant aux besoins des Maxévillois.

▷ Sur le centre : projet d'un espace multi activités pour accueillir la restauration scolaire et les activités Péri & Extra-scolaire. Transfert des services du Pôle Jeunesse, Sport, Culture, Animation et Éducation, ainsi que la Ludothèque du centre dans l'ancienne Trésorerie, rue du 15 sept. 1944.

▷ Sur le quartier des Brasseries : poursuivre le projet de rénovation de la friche industrielle, soutien à l'implantation d'acteurs : Scènes & Territoires dans la Tonnellerie et mise à disposition de la Halle des quais (salle polyvalente d'une capacité de 300 personnes). Rénovation de la Maison des Directeurs. Favoriser l'accès au livre et à la lecture en développant l'animation.

▷ Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti : reprise et mise en conformité du stade Darnys

## Pour 2024 :

- ▶ Soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives;
- ▶ Favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la médiathèque;
- ▶ Poursuivre la politique d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti : Stade Darnys, Trésorerie.

## LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE 2024

- ▶ 2 rendez-vous grand public de la Ludothèque : Jeux et famille en fête et Fête du jeu;
- ▶ 7<sup>e</sup> édition Festival de Théâtre Amateur;
- ▶ 41<sup>e</sup> édition de la Fête des Fraises;

## 2 Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens

Les événements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à fédérer les habitants dans une ambiance populaire, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà.

### Mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la ville

- ▷ Quartiers des Brasseries : poursuivre la transformation urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle.
- ▷ Le temps des Carrières : poursuivre la mise en œuvre du sentier des Carrières, qui raconte l'histoire de la ville et donne à comprendre et lire son paysage.

### Poursuivre les politiques d'animation et de développement culturel dans les quartiers

- ▷ En développant des actions culturelles mobiles et éphémères sur l'ensemble du territoire (Parc Léo Lagrange, Parc de la mairie, Stade Darnys, quartier des Aulnes, quartier Meurthe canal).
- ▷ En créant des rendez-vous fédérateurs autour du sport.

### Soutenir la diffusion et la création

Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi :

- ▷ en maintenant les nouveaux formats donnés à nos fêtes traditionnelles comme la fête des fraises, le 14 juillet et la Saint Nicolas;
- ▷ en renforçant les événements nouvellement créés (Festival Rock'N'Bock, les rendez-vous culturels du marché, le festival du théâtre amateur);
- ▷ favoriser la mise en place d'expositions.

Poursuivre l'aide à la création artistique, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques.

Poursuivre la mise à disposition de locaux et de la salle des fêtes des Carrières, de la salle des Cailles blanches et de la Halle des quais des Brasseries au bénéfice de la vie associative

## Pour 2024 :

- ▶ Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires;
- ▶ Poursuivre l'aide à la création artistique;
- ▶ Inscrire le développement du site des Brasseries dans la dynamique culturelle du territoire métropolitain (programmation Mémô, le Livre sur la Place);
- ▶ Poursuivre mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville.

- ▶ Programmation aux Brasseries;
- ▶ Fête Nationale du 14 juillet;
- ▶ Les Rendez-vous de l'été;

- ▶ Sportez-vous bien ! ;
- ▶ La caravane du Sport;
- ▶ 8<sup>e</sup> édition Festival de la bière Rock'N'Bock;

- ▶ Festival des arts de la rue et du cirque Michtô;
- ▶ Festivités de la Saint Martin et de la Saint Nicolas.

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024

## Fonctionnement de l'institution

## Un dialogue constant avec les représentants du personnel, visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents, quel que soit leurs grades et fonctions, reste la ligne directrice forte de l'action municipale en matière de ressources humaines.

Suite aux élections professionnelles des représentants du personnel du 08 décembre 2022 au Comité Social Territorial (CST) ; nouvelle instance fusionnant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ; l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre des nombreuses mesures et actions concrètes suivantes :

- ▶ Adoption du nouveau règlement intérieur du CST qui organise la vie et les conditions d'exécution du travail ; et fixe les règles de fonctionnement interne ;
- ▶ Élargissement des missions du CST avec la mise en place notamment de comité de travail ou de pilotage suite aux visites de sécurité menées par l'agent de prévention qui ont permis par le passé d'aboutir aux déclenchements de travaux comme à la salle du parc de l'Hôtel de Ville par exemple ;
- ▶ Les visites médicales et les entretiens infirmiers auprès du service santé et travail du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle se sont élevées à 51 (contre 104 en 2021). Soit 42 entretiens infirmiers et 9 visites médicales. Ce qui a abouti, via études ergonomiques notamment, à des adaptations de postes pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents ;
- ▶ Formation en interne de 49 agents à la manipulation des moyens de premiers secours en cas d'incendie ;
- ▶ Mise en place de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation dans les écoles (ATSEM et agents d'entretien). Méthode qui a été connue dans le cadre de l'appel à projet national ATSEM qui s'est déroulé entre 2020 et 2023 ;
- ▶ Emménagement des agents du Pôle Espaces Publics dans de nouveaux locaux adaptés et fonctionnels ;
- ▶ Formations (avec le CNFPT principalement), destinées à la préparation de concours ou examens professionnels, ainsi qu'aux diverses habilitations et permis. 48.8% des agents ont suivi une formation en 2022 (contre 19.5% en 2021). Cela est dû notamment à la fin des procédures Covid avec le retour du présentiel. 253 jours de formation en 2022 contre 97 jours en 2021 ;
- ▶ Prise en compte des risques professionnels liés à la Leptospirose.

L'année 2023 a également été marquée par de nombreuses mesures prises par la collectivité pour favoriser le pouvoir d'achat de ses agents tout en les accompagnant face aux fortes difficultés économiques liées notamment à l'inflation :

- ▶ Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;
- ▶ Augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners à 6,5€ (contre 5,5€ auparavant) ; avec une prise en charge de + 0,25€ pour l'agent et de + 0,75€ pour la Ville ;
- ▶ Augmentation du montant de la participation de la collectivité dans le cadre de la convention « santé » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle. Fixée à 5€ par mois en 2022, puis à 10€ en 2023, elle sera équivalente à 15€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- ▶ Instauration suite aux accords nationaux dits « Ségur », d'un Complément de Traitement Indiciaire au bénéfice d'agents territoriaux exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif ;
- ▶ Poursuite, après revalorisation en 2022 au bénéfice principal des agents aux revenus les plus bas ; de l'évolution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), via la création d'un groupe supplémentaire ;
- ▶ Maintien des heures supplémentaires et mise en place d'une procédure unique d'attribution.

### En 2024, d'autres thématiques identifiées et partagées comme prioritaires seront également traitées :

- ▶ Mise en place d'un portail Agents RH permettant la gestion dématérialisée des congés annuels ;
- ▶ Accompagnement des représentants du personnel pour :
  - ▷ L'organisation d'un forum associant les agents autour de thématiques liées notamment à la condition et au bien-être au travail ;
  - ▷ La réactualisation du livret d'accueil à destination des nouveaux agents.
- ▶ Poursuite du journal interne pour les agents ;
- ▶ Co-construction pour évolution de la charte des ATSEM vers une « Charte de collaboration ATSEM-Enseignants » ;
- ▶ Poursuite des appels à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité ; externe autant qu'internes, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité ;
- ▶ Propositions de formations d'initiation et de « recyclage » aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs), à la manipulation des extincteurs... ;
- ▶ Mise en conformité du CCAS avec la réglementation en matière de gestion de Ressources Humaines suite à l'audit organisationnel confié au CDG54.

Enfin, la collectivité poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) qui concourt aux objectifs municipaux en ce qui concerne ses agents, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances, aux sports et à la culture en prenant en charge l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel (actifs et retraités à jour de cotisation).

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2024